

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1648

4 août 2007

### SOMMAIRE

Agrassur Re S.A. ....	79065	Havsfrun S.A. ....	79104
Altitude Seven S.A. ....	79067	Immodus S.à r.l. ....	79067
Arlon Invest S.A. ....	79062	Invia S.A. ....	79058
Betsah S.à r.l. & Cie ....	79063	Kühne & Nagel A.G. ....	79068
Betsah S.à r.l. & Cie ....	79062	Masai S.A. ....	79060
Biancamano Luxembourg S.A. ....	79062	Monkwood Luxco S.à r.l. ....	79070
Blondel S.A. ....	79059	Montesa ....	79061
Brittin College Holding S.à r.l. ....	79061	Montreal S.à r.l. ....	79062
Carrefour Pastorale des Jeunes a.s.b.l. ...	79063	Morely Holding S.à r.l. ....	79061
Credit Suisse K-H-R Investments (Luxem- bourg) Sàrl ....	79104	Morley Ventures Holding S.A. ....	79066
D Chateau VII S.à r.l. ....	79058	Morley Ventures Holding S.A. ....	79059
Ecophon Holding S.A. ....	79060	Reichmann S.A. ....	79098
EF Cultural Tours S.à r.l. ....	79098	Reynolds Finance & Co S.A. ....	79060
EF Cultural Tours S.à r.l. ....	79066	Riolux Invest S.A. ....	79068
Exelenz S.à r.l. ....	79103	Sécurité Développement S.A. ....	79060
Financière Cronos S.A. ....	79099	Signum International S.à r.l. ....	79061
Fiscalité, Comptabilité, Gestion S.à r.l. ...	79059	Sylva Finance S.A. ....	79104
F.Van Lanschot Management S.A. ....	79058	Tyrson Invest S.A. ....	79070
GBI Sàrl ....	79059	Universal Care S.à r.l. ....	79070
Gestec Luxembourg S.A. ....	79069	Valico SA ....	79103
Hantera Management S.à r.l. ....	79103	VAM Advisory S.A. ....	79065
Hantera Management S.à r.l. ....	79102	Vitruvius International S.A. ....	79065

**Invia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 62.304.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 12 juin 2007*

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats des administrateurs, Messieurs Claes Werkell, Georges Deitz et Eric Leclerc et du commissaire aux comptes, Monsieur Jos Hemmer, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007076997/50/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF08997. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**F. Van Lanschot Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 38.991.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 11 juin 2007 que:  
- l'assemblée renomme les administrateurs sortants, à savoir: Mr J.L. Bevelander, Mr J. van Crugten, Mr P.J.H. Hermse, Mr H.H.J. Kemmerling et Mr F.H.R. Sonnenschein et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;  
- l'assemblée renomme AACO S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2007;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 11 juin, 2007.

Mr L. J. Bevelander / Mr F.H.R. Sonnenschein

Référence de publication: 2007076999/695/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07830. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**D Chateau VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 122.955.

**EXTRAIT**

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 31 mai 2007:

- cinquante (50) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB CO-INVESTMENT INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

- quatre cent cinquante (450) parts sociales de la Société ont été transférées par CHATEAU HOLDINGS VII S.à r.l. à WB INTERNATIONAL HOLDINGS VII S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

*Pour D CHATEAU VII S.A R.L.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007077392/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09570. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070084511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Fiscalité, Comptabilité, Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 61.071.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
P. Lambert

Référence de publication: 2007077655/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08583. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**GBI Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7536 Mersch, 1, rue de Gosseldange.  
R.C.S. Luxembourg B 78.387.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2007077658/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03702. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Blondel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 73.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

*Pour BLONDEL S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077136/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08616. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Morley Ventures Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 101.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2007077148/7280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10170. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Reynolds Finance & Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 95.363.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007077142/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10024. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070084208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Sécurité Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 89.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2007077140/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10016. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070084222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Ecophon Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 64.909.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007077141/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10021. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070084218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Masai S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 35.859.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signatures.*

Référence de publication: 2007078047/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00565. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070085196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Montesa, Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 34.137.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074844/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06941. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Signum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 99.785.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077675/5050/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00851. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Morely Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 99.786.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077677/5050/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00855. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Brittin College Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 99.916.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077679/5050/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00859. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Montreal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 65.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 98.041.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Référence de publication: 2007078857/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10528. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

---

**Biancamano Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 114.803.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour BIANCAMANO LUXEMBOURG S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007077135/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08619. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Arlon Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 75.107.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007077138/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10029. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Betsah S.à r.l. & Cie, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.  
R.C.S. Luxembourg B 14.649.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074843/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06990. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Betsah S.à r.l. & Cie, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 14.649.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007074842/539/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06994. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Carrefour Pastorale des Jeunes a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg F 7.292.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

De Rond Patrick, luxembourgeois, agent pastoral, 14, rue Prommenschenkel, L-4649 Oberkorn;  
Franzen Uwe, luxembourgeois, assistant pastoral, 9, rue Prince Jean, L-4825 Rodange;  
Grein Sylvie, luxembourgeoise, assistante pastorale, 36, rue des Anémones, L-1129 Luxembourg;  
Ries Edmond, luxembourgeois, prêtre, 74, rue Langheck, L-5854 Alzingen;  
Schumacher René, luxembourgeois, assistant pastoral, 7, rue Hiel, L-3341 Huncherange;  
Weickmans-Förtsch Jutta, allemande, assistante pastorale, 33, Karthäuser Straße, D-54329 Konz  
et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, a été constituée l'association sans but lucratif CARREFOUR PASTORALE DES JEUNES a.s.b.l.

**Chapitre I<sup>er</sup> : Dénomination, siège, durée et objectifs**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les soussignés et toutes les personnes qui adhéreront ultérieurement, il est formé une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, ainsi que par les présents statuts. L'association porte la dénomination CARREFOUR PASTORALE DES JEUNES a.s.b.l., en abrégé CPJ a.s.b.l.

**Art. 2.** Le siège de l'association est établi au Centre Convict, 5, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objectifs:

- de participer à l'organisation et à l'animation sur le plan local, régional et national d'événements religieux, spirituels et culturels;
- de promouvoir l'échange entre jeunes de différentes nationalités dans le cadre du SERVICE EUROPÉEN VOLONTAIRE;
- de favoriser un réseau transfrontalier des différents services religieux, spirituels et culturels pour jeunes.

**Chapitre II: Membres**

**Art. 5.** Le nombre des membres est illimité; il ne peut cependant pas être inférieur à six.

**Art. 6.** Peut devenir membre toute personne:

- manifestant cette volonté
- déclarant adhérer aux objectifs mentionnés sous l'article 4
- s'engageant à observer les statuts de l'association

Les personnes répondant aux conditions sus-mentionnées sont admissibles par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre annuelle.

**Art. 7.** Les personnes spécifiées à l'article 6 perdent leur qualité de membre:

- par démission
- par décès
- par refus dûment constaté de payer la cotisation
- par exclusion pour:

- manquement grave ou répété aux statuts de l'association
- comportement jetant le déshonneur ou le discrédit sur l'association

Le conseil d'administration, après avoir permis au concerné de s'expliquer, et statuant à la majorité de ses membres, peut pour l'une des raisons sus-mentionnées, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation d'un membre. Cette suspension prendra fin lors de la prochaine assemblée générale qui sera appelée à statuer sur l'exclusion du membre concerné.

Une exclusion ne peut être prononcée par l'assemblée générale qu'à la majorité des deux tiers des voix émises, sur proposition du conseil d'administration.

En cas de démission ou exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social de l'association et ne peuvent réclamer le remboursement de dons ou de cotisations versés.

**Art. 8.** Le montant de la cotisation annuelle sera proposé par le conseil d'administration et voté en assemblée générale. Il ne pourra être supérieur à 50,- € par membre.

### Chapitre III: L'Assemblée Générale

**Art. 9.** L'assemblée générale est souveraine. Elle se prononce sur les orientations proposées par le conseil d'administration et sur sa gestion. Elle est convoquée annuellement par le président en session ordinaire.

**Art. 10.** L'assemblée générale est convoquée par les administrateurs dans les cas prévus dans les statuts ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande. La convocation se fait par écrit et est signalée individuellement à tous les membres. Toute convocation doit contenir le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée générale. Toute proposition adressée par écrit au conseil d'administration par un membre, au moins 8 jours avant l'assemblée générale, est ajoutée à l'ordre du jour.

**Art. 11.** Tous les membres ont droit de vote égal. Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage la voix du président est prépondérante.

**Art. 12.** La modification des statuts ne peut être faite que lors d'une assemblée générale extraordinaire. Cette modification, dûment mentionnée dans l'ordre du jour, ne peut être faite que si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, les statuts pourront être modifiés conformément aux dispositions prévues par les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

### Chapitre IV: Le Conseil d'Administration

**Art. 13.** Le conseil d'administration est composé de six membres au minimum élus par l'assemblée générale pour un terme de quatre ans. Ils sont rééligibles. Pour être éligible au conseil d'administration, il faut poser sa candidature par écrit au moins deux jours avant l'assemblée générale, le cachet de la poste faisant foi. Lorsqu'un membre du conseil d'administration cesse ses fonctions avant l'expiration de son mandat, le conseil d'administration peut provisoirement pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale. Le membre du conseil d'administration ainsi coopté achèvera le mandat de son prédécesseur.

**Art. 14.** Le conseil d'administration nomme parmi ses membres aux fonctions de président, de secrétaire et de trésorier ainsi qu'à toute autre fonction dirigeante ou administrative.

**Art. 15.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent sur convocation de son président ou à la demande de trois au moins des membres du conseil d'administration.

Il ne pourra valablement délibérer qu'en présence de la majorité de ses membres. Toute décision est prise à la majorité des voix. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 16.** Le conseil d'administration soumettra chaque année à l'approbation de l'assemblée générale un rapport de l'exercice écoulé.

**Art. 17.** Le trésorier gère le capital de l'association. Il rédige un décompte pour chaque assemblée générale annuelle, visé par deux réviseurs de caisse, non-membres du conseil d'administration, nommés par l'assemblée générale de l'année précédente. La décharge du caissier est donnée par l'assemblée générale sur avis des réviseurs de caisse.

**Art. 18.** L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe du président ou à défaut du secrétaire et d'un deuxième membre du conseil d'administration. Toutefois, pour tout engagement financier, la signature du trésorier est obligatoire. Le trésorier est néanmoins autorisé à régler les factures de l'association jusqu'à concurrence de 250,- (deux cent cinquante) euros par sa seule signature.

### Chapitre V: Dissolution

**Art. 19.** En cas de dissolution, les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, des charges et frais de liquidation, à l'Archevêché de Luxembourg.



Luxembourg, le 6 juin 2007. P. De Rond/U. Franzen/S. Grein/E. Ries/ R. Schumacher/J. Weickmans-Förtsch.  
Référence de publication: 2007077037/7869/96.  
Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00081. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Agrassur Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 83.235.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 mai 2007*

L'Assemblée Générale du 29 mai 2007 décide d'élire Administrateurs:

- Monsieur Jean Larmande,
- Monsieur Michael Reynolds,
- Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social 2007.

L'Assemblée nomme KPMG AUDIT Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Pour AGRASSUR RE S.A.  
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007077391/682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Vitruvius International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 22.126.

—  
Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Pour VITRUVIUS INTERNATIONAL S.A.  
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007077137/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08614. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**VAM Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 107.143.

—  
*Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held in Luxembourg on 17 April 2007*

The meeting ratified the co-optation by the Board of Directors as of 28 February 2007 of Mr Michael Hunt, born in Nairobi, Kenya on 25 June 1953, residing professionally at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg as new Director of the Company for a period of one year.

The meeting decided to reappoint the other members of the Board of Directors and the Auditors for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Peter John de Putron, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Romain Moebus, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

- Mr Benoni Dufour, 6, Grand Rue, L-3394 Roeser
- Mr Michael Hunt, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

The Auditors are:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The mandates of the Directors and the Auditors shall expire immediately after the annual general meeting of the year two thousand and eight.

**French translation:**

**Traduction en français:**

E

à Luxembourg

L'assemblée a ratifié la cooptation par le Conseil d'Administration à partir du 28 février 2007 de M. Michael Hunt, né le 25 juin 1953 à Nairobi, Kenya, avec adresse professionnelle 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur de la Société pour une période d'un an.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour un nouveau période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M Peter John de Putron, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M Romain Moebus, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M Benoni Dufour, 6, Grand Rue, L-3394 Roeser
- M Michael Hunt, 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est:

- ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

B. Dufour / R. Moebus

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2007076988/520/45.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03640. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**EF Cultural Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 360.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 65.074.

Le bilan consolidé et le compte de profits et de pertes consolidé au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077667/5050/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00839. - Reçu 127 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Morley Ventures Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 101.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007077147/7280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10169C. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Altitude Seven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9940 Asselborn, Maison 130.

R.C.S. Luxembourg B 97.757.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007077652/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08582. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Immodus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4710 Pétange, 122, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 115.289.

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Madame Claudine Buhlmann, agent immobilier, née à Luxembourg le 25 février 1969, demeurant à L-4710 Pétange, 122, rue d'Athus.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée IMMODUS S.à.r.l. (numéro d'identité 2006 24 09 658), avec siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 115.289, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1157 du 14 juin 2006,

a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*I.- Cessions de parts sociales*

Madame Claudine Buhlmann, préqualifiée, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit:

a) trente (30) parts sociales qu'elle détient de la prédite société IMMODUS S.à.r.l., à Monsieur Mario Xavier Machado, agent immobilier, né à Nova Iguacu (Brésil) le 18 novembre 1970, demeurant à B-6791 Athus, rue des Lilas, 17, ici présent, qui accepte;

b) une (1) part sociale qu'elle détient de la prédite société IMMODUS S.à.r.l., à Monsieur Gaëtan Houbrechts, vétérinaire, né à Etterbeek (Belgique) le 6 août 1975, demeurant à B-6790 Aubange, rue de la Gare, 26, ici présent, qui accepte.

Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Les cessionnaires participeront aux bénéfices et pertes à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part de la cédante.

Après les prédites cessions, les cent (100) parts sociales se répartissent comme suit:

1) Madame Claudine Buhlmann, préqualifiée, soixante-neuf parts sociales . . . . .	69
2) Monsieur Mario Xavier Machado, préqualifié, trente parts sociales . . . . .	30
3) Monsieur Gaëtan Houbrechts, préqualifié, une part sociale . . . . .	1
Total: cent parts sociales . . . . .	100

*II.- Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite Madame Claudine Buhlmann, Monsieur Mario Xavier Machado et Monsieur Gaëtan Houbrechts, préqualifiés, seuls associés de la société IMMODUS S.à.r.l., ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Afin de tenir compte des cessions de parts sociales qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Le capital pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri à L-4710 Pétange, 122, rue d'Athus.

Suite à ce transfert de siège, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Pétange.»

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Buhlmann, M. Xavier Machado, G. Houbrechts, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 13 juin 2007. Relation: CAP/2007/1271. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 juillet 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007078120/236/60.

(070085806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**Riolux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 89.915.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007077139/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10027. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(070084223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

**Kühne & Nagel A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 18.745.

*Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung, welche am Sitz der Gesellschaft in Contern, 1, rue Edmond Reuter, am 3. Mai 2007 abgehalten wurde*

Die Versammlung bestimmt zum Vorsitzender Herrn Van Kesteren Gerardus.

Die Versammlung bestimmt zur Stimmzähler Herrn Herms Klaus.

Der Vorsitzende erklärt:

1. Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung ist zusammengetreten, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschließen:

- Streichung von Herrn Hansen Axel als Geschäftsführer der Gesellschaft

2. Das Gesellschaftskapital ist voll und ganz vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die vertretenen Gesellschafter erkennen an und erklären, dass sie vor deren Beginn Kenntnis der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte dieser Tagesordnung zu beschließen.

3. Die vertretenen Gesellschafter sowie die von ihnen vertretenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt. Diese bleibt, nachdem sie von den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern des Büros der Versammlung unterzeichnet worden ist, gegenwärtigem Protokoll beigegeben.

4. Da aus der Präsenzliste vorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital an dieser Versammlung vertreten ist, ist dieselbe somit regelrecht zusammengetreten und ermächtigt über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen.

Die Versammlung überprüft alle Punkte dieser Erklärung und bestätigt deren Richtigkeit.

*Beschlussfassung*

Die Versammlung beschließt, jeweils einstimmig, wie folgt:

Herr Axel Hansen, wohnhaft Gosslers Park D-2000 Hamburg, wird als Geschäftsführer gestrichen.

Nach Erledigung der Tagesordnung wird die Versammlung um 18.00 Uhr geschlossen.

G. Van Kesteren / K. Herms

*Der Vorsitzende / Der Stimmzähler*

Référence de publication: 2007076348/3153/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09737. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

**Gestec Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 19, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 57.339.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2006*

Les actionnaires de la société GESTEC LUXEMBOURG S.A., réunis au siège social, le 31 décembre 2006, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- La démission, avec effet immédiat, de tous les administrateurs actuellement en place est acceptée.

- Sont donc démissionnaires de leur mandat d'administrateur, les administrateurs suivants:

- Administrateurs du Groupe A:

Monsieur Marc Juncker, Ingénieur diplômé, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 94, rue Emile Mayrisch,

Monsieur Raymond Block, Ingénieur I.S.T., demeurant à L-3503 Dudelange, 31 Kraiezbiérg,

- Administrateurs du Groupe B:

Monsieur Claude Mousny, Ingénieur diplômé, demeurant à F-94350 Villiers sur Marne, 122, rue du Général de Gaulle,

Monsieur Yvon Caulet, Ingénieur diplômé, demeurant à F-78870 Bailly, 5 Chemin Maltoute,

- Administrateurs du Groupe C:

Monsieur André Lavandier, Ingénieur diplômé, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 78, rue Principale,

Monsieur Jean-Robert Eischen, ingénieur diplômé, demeurant à L-4713 Pétange, 36, rue Belair,

- Administrateurs du Groupe D:

Monsieur Christophe Jacob, Ingénieur diplômé, demeurant à L-1858 Luxembourg, 182, rue de Kirchberg.

- La démission, avec effet immédiat, de Monsieur Christophe Jacob de son mandat d'administrateur-délégué de la société est également acceptée.

- De même, la démission de la société S.A. AUXILIAIRE GENERALE D'ENTREPRISES, ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener, R.C.S. Luxembourg B 30.718 de son mandat de commissaire aux comptes de la société est acceptée avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2007 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

- Sont nommés administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

Monsieur Georges Bonifas, Ingénieur, demeurant à L-3272 Bettembourg, 30, rue du Parc,

Monsieur Nestor Didelot, économiste, demeurant à L-8295 Keispelt, 110, rue de Kehlen,

Monsieur Jules Geisen, Ingénieur, demeurant à L-7371 Helmdange, 9, rue J.F. Kennedy,

Monsieur Mil Kieffer, Ingénieur, demeurant à L-1870 Luxembourg, 32, Kohlenberg,

Monsieur Pierre Emile Kieffer, Ingénieur, demeurant à L-1420 Luxembourg, 271, avenue Gaston Diderich,

Monsieur Roger Thill, Ingénieur, demeurant à L-4174 Esch-sur-Alzette, 40, rue Mathias Koener.

Les administrateurs nouvellement nommés déclarent accepter leurs mandats.

Luxembourg, le 31 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007076311/503/43.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06313. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2007.

---

**Tyrson Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 113.652.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007077143/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF10026. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Universal Care S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 83.591.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077669/5050/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00843. - Reçu 119 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 57.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.178.

In the year two thousand and seven, on the second day of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared CANDOVER PARTNERS LIMITED, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 20, Old Bailey, GB - EC4M 7LN London (the «Sole Shareholder»);

here represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

In its capacity as Sole Shareholder of MONKWOOD LUXCO S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.178 and incorporated under the name of ILARIA S.à r.l. by a deed drawn up by public notary, Gérard Lecuit on 1 June 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1571 of 18 August 2006. (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 11 of the articles of incorporation of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

*Agenda:*

1) To increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 2,053,097 (two million fifty-three thousand ninety-seven Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 57,500 (fifty seven thousand five hundred Euros) to EUR 2,110,597 (two million one hundred ten thousand five hundred ninety-seven Euros) by the creation and issue of 5,791 (five thousand seven hundred ninety-one) Company «A» Ordinary Shares, of 347,446 (three hundred forty-seven thousand four hundred forty-six) Company «C» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «D» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «E» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «F» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «G» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «H» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «I» Ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, by as the case may be, a claim contribution consisting of a convertible interest free loan of EUR 2,002,391 (two million two thousand three hundred ninety-one Euros) between certain subscribers and the Company (the «Claim Contribution») and a cash contribution of EUR 50,706 (fifty thousand seven hundred six Euros) (the «Cash Contribution»).

2) To record the subscription of 5,791 (five thousand seven hundred ninety-one) Company «A» Ordinary Shares, of 347,446 (three hundred forty seven thousand four hundred forty-six) Company «C» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «D» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «E» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «F» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «G» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «H» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «I» Ordinary Shares (collectively referred to as the «Company Shares»).

3) To acknowledge and approve that the pre-existing 57,500 shares of the Company will be considered as Company «D» Ordinary Shares and Company «E» Ordinary Shares;

4) To fully restate the articles of incorporation of the Company, without amending its corporate purpose;

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 2,053,097 (two million fifty-three thousand ninety-seven Euros) so as to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 57,500 (fifty seven thousand five hundred Euros) to EUR 2,110,597 (two million one hundred ten thousand five hundred ninety-seven Euros) by the creation and issue of 5,791 (five thousand seven hundred ninety-one) Company «A» Ordinary Shares, of 347,446 (three hundred forty- seven thousand four hundred forty-six) Company «C» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty- three thousand three hundred ten) Company «D» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «E» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «F» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «G» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «H» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «I» Ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, by as the case may be, the Claim Contribution of EUR 2,002,391 (two million two thousand three hundred ninety-one Euros) and the Cash Contribution of EUR 50,706 (fifty thousand seven hundred six Euros).

*Subscription and payment*

The sole shareholder resolves to accept subscriptions for the Company Shares as follows:

- 633 (six hundred thirty-three) Company «A» Ordinary Shares, 37,951 (thirty-seven thousand nine hundred and fifty-one) Company «C» Ordinary Shares, 30,946 (thirty thousand nine hundred and forty-six) Company «D» Ordinary Shares, 30,946 (thirty thousand nine hundred and forty-six) Company «E» Ordinary Shares, 30,946 (thirty thousand nine hundred and forty-six) Company «F» Ordinary Shares, 30,946 (thirty thousand nine hundred and forty-six) Company «G» Ordinary Shares, 30,946 (thirty thousand nine hundred and forty-six) Company «H» Ordinary Shares, 30,946 (thirty thousand nine hundred and forty-six) Company «I» Ordinary Shares by CANDOVER INVESTMENTS PLC, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, pursuant to part of the Claim Contribution amounting to EUR 224,260 (two hundred twenty-four thousand two hundred sixty Euros);

- 752 (seven hundred fifty-two) Company «A» Ordinary Shares, 45,132 (forty five thousand one hundred and thirty-two) Company «C» Ordinary Shares, 36,801 (thirty-six thousand eight hundred one) Company «D» Ordinary Shares, 36,801 (thirty-six thousand eight hundred one) Company «E» Ordinary Shares, 36,801 (thirty-six thousand eight hundred one) Company «F» Ordinary Shares, 36,801 (thirty-six thousand eight hundred one) Company «G» Ordinary Shares, 36,801 (thirty-six thousand eight hundred one) Company «H» Ordinary Shares and 36,801 (thirty-six thousand eight hundred one) Company «I» Ordinary Shares by CANDOVER 2005 FUND US NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, here

represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, pursuant to part of the Claim Contribution amounting to EUR 266,690 (two hundred sixty-six thousand six hundred ninety Euros);

- 744 (seven hundred forty-four) Company «A» Ordinary Shares, 44,610 (forty-four thousand six hundred and ten) Company «C» Ordinary Shares, 36,375 (thirty-six thousand three hundred seventy-five) Company «D» Ordinary Shares, 36,375 (thirty-six thousand three hundred seventy-five) Company «E» Ordinary Shares, 36,375 (thirty-six thousand three hundred seventy-five) Company «F» Ordinary Shares, 36,375 (thirty-six thousand three hundred seventy-five) Company «G» Ordinary Shares, 36,375 (thirty-six thousand three hundred seventy-five) Company «H» Ordinary Shares, 36,375 (thirty-six thousand three hundred seventy-five) Company «I» Ordinary Shares by CANDOVER 2005 FUND US NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, pursuant to part of the Claim Contribution amounting to EUR 263,604 (two hundred sixty-three thousand six hundred four Euros);

- 675 (six hundred seventy-five) Company «A» Ordinary Shares, 40,498 (forty thousand four hundred ninety-eight) Company «C» Ordinary Shares, 33,022 (thirty-three thousand twenty-two) Company «D» Ordinary Shares, 33,022 (thirty-three thousand twenty-two) Company «E» Ordinary Shares, 33,022 (thirty-three thousand twenty-two) Company «F» Ordinary Shares, 33,022 (thirty-three thousand twenty-two) Company «G» Ordinary Shares, 33,022 (thirty-three thousand twenty-two) Company «H» Ordinary Shares, 33,022 (thirty-three thousand twenty-two) Company «I» Ordinary Shares by CANDOVER 2005 FUNDS US NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, pursuant to part of the Claim Contribution amounting to EUR 239,305 (two hundred thirty-nine thousand three hundred five Euros);

- 673 (six hundred and seventy-three) Company «A» Ordinary Shares, 40,378 (forty thousand three hundred seventy-eight) Company «C» Ordinary Shares, 32,924 (thirty-two thousand nine hundred and twenty-four) Company «D» Ordinary Shares, 32,924 (thirty-two thousand nine hundred and twenty-four) Company «E» Ordinary Shares, 32,924 (thirty-two thousand nine hundred and twenty-four) Company «F» Ordinary Shares, 32,924 (thirty-two thousand nine hundred and twenty-four) Company «G» Ordinary Shares, 32,924 (thirty-two thousand nine hundred and twenty-four) Company «H» Ordinary Shares, 32,924 (thirty-two thousand nine hundred and twenty-four) Company «I» Ordinary Shares by CANDOVER 2005 FUNDS US NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, pursuant to part of the Claim Contribution amounting to EUR 238,595 (two hundred thirty-eight thousand five hundred ninety-five Euros);

- 820 (eight hundred and thirty) Company «A» Ordinary Shares, 49,218 (forty-nine thousand two hundred eighteen) Company «C» Ordinary Shares, 40,133 (forty thousand one hundred thirty-three) Company «D» Ordinary Shares, 40,133 (forty thousand one hundred thirty-three) Company «E» Ordinary Shares, 40,133 (forty thousand one hundred thirty-three) Company «F» Ordinary Shares, 40,133 (forty thousand one hundred thirty-three) Company «G» Ordinary Shares, 40,133 (forty thousand one hundred thirty-three) Company «H» Ordinary Shares, 40,133 (forty thousand one hundred thirty-three) Company «I» Ordinary Shares by CANDOVER 2005 FUND UK NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, pursuant to part of the Claim Contribution amounting to EUR 290,836 (two hundred ninety thousand eight hundred thirty-six Euros);

- 884 (eight hundred eighty-four) Company «A» Ordinary Shares, 53,008 (fifty-three thousand eight) Company «C» Ordinary Shares, 43,224 (forty-three thousand two hundred twenty-four) Company «D» Ordinary Shares, 43,224 (forty-three thousand two hundred twenty-four) Company «E» Ordinary Shares, 43,224 (forty-three thousand two hundred twenty-four) Company «F» Ordinary Shares, 43,224 (forty-three thousand two hundred twenty-four) Company «G» Ordinary Shares, 43,224 (forty-three thousand two hundred twenty-four) Company «H» Ordinary Shares, 43,224 (forty-three thousand two hundred twenty-four) Company «I» Ordinary Shares by CANDOVER 2005 FUND UK NO.2 LIMITED, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, pursuant to part of the Claim Contribution amounting to EUR 313,236 (three hundred thirteen thousand two hundred thirty-six Euros);

- 238 (two hundred thirty eight) Company «A» Ordinary Shares, 14,305 (fourteen thousand three hundred five) Company «C» Ordinary Shares, 11,664 (eleven thousand six hundred sixty-four) Company «D» Ordinary Shares, 11,664 (eleven thousand six hundred sixty-four) Company «E» Ordinary Shares, 11,664 (eleven thousand six hundred sixty-four) Company «F» Ordinary Shares, 11,664 (eleven thousand six hundred sixty-four) Company «G» Ordinary Shares, 11,664 (eleven thousand six hundred sixty-four) Company «H» Ordinary Shares, 11,664 (eleven thousand six hundred sixty-four) Company «I» Ordinary Shares by CANDOVER 2005 FUND UK NO.3 LIMITED, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, pursuant to part of the Claim Contribution amounting to EUR 84,527 (eighty-four thousand five hundred twenty-seven Euros);

- 158 (one hundred fifty-eight) Company «A» Ordinary Shares, 9,488 (nine thousand four hundred eighty-eight) Company «C» Ordinary Shares, 7,736 (seven thousand seven hundred thirty-six) Company «D» Ordinary Shares, 7,736 (seven thousand seven hundred thirty-six) Company «E» Ordinary Shares, 7,736 (seven thousand seven hundred thirty-six) Company «F» Ordinary Shares, 7,736 (seven thousand seven hundred thirty-six) Company «G» Ordinary Shares, 7,736 (seven thousand seven hundred thirty-six) Company «H» Ordinary Shares, 7,736 (seven thousand seven hundred thirty-six) Company «I» Ordinary Shares by CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, here represented by Hubert Janssen,



prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, pursuant to part of the Claim Contribution amounting to EUR 56,062 (fifty-six thousand sixty-two Euros);

- 15 (fifteen) Company «A» Ordinary Shares, 889 (eight hundred eight nine) Company «C» Ordinary Shares, 725 (seven hundred twenty-five) Company «D» Ordinary Shares, 725 (seven hundred twenty-five) Company «E» Ordinary Shares, 725 (seven hundred twenty-five) Company «F» Ordinary Shares, 725 (seven hundred twenty-five) Company «G» Ordinary Shares, 725 (seven hundred twenty-five) Company «H» Ordinary Shares, 725 (seven hundred twenty-five) Company «I» Ordinary Shares by CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, pursuant to part of the Claim Contribution amounting to EUR 5,254 (five thousand two hundred fifty-four Euros);

- 16 (sixteen) Company «A» Ordinary Shares, 968 (nine hundred sixty-eight) Company «C» Ordinary Shares, 789 (seven hundred eighty-nine) Company «D» Ordinary Shares, 789 (seven hundred eighty-nine) Company «E» Ordinary Shares, 789 (seven hundred eighty-nine) Company «F» Ordinary Shares, 789 (seven hundred eighty-nine) Company «G» Ordinary Shares, 789 (seven hundred eighty-nine) Company «H» Ordinary Shares, 789 (seven hundred eighty-nine) Company «I» Ordinary Shares by CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED on behalf of the CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT PLAN, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, pursuant to part of the Claim Contribution amounting to EUR 5,718 (five thousand seven hundred eighteen Euros);

- 40 (forty) Company «A» Ordinary Shares, 2,420 (two thousand four hundred twenty) Company «C» Ordinary Shares, 1,974 (one thousand nine hundred seventy-four) Company «D» Ordinary Shares, 1,974 (one thousand nine hundred seventy-four) Company «E» Ordinary Shares, 1,974 (one thousand nine hundred seventy-four) Company «F» Ordinary Shares, 1,974 (one thousand nine hundred seventy-four) Company «G» Ordinary Shares, 1,974 (one thousand nine hundred seventy-four) Company «H» Ordinary Shares, 1,974 (one thousand nine hundred seventy-four) Company «I» Ordinary Shares by NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES as Trustee of the CANDOVER 2005 OFFSHORE EMPLOYEE BENEFIT TRUST, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, pursuant to part of the Claim Contribution amounting to EUR 14,304 (fourteen thousand three hundred four Euros);

- 143 (one hundred forty-three) Company «A» Ordinary Shares, 8,581 (eight thousand five hundred eighty-one) Company «C» Ordinary Shares, 6,997 (six thousand nine hundred ninety-seven) Company «D» Ordinary Shares, 6,997 (six thousand nine hundred ninety-seven) Company «E» Ordinary Shares, 6,997 (six thousand nine hundred ninety-seven) Company «F» Ordinary Shares, 6,997 (six thousand nine hundred ninety-seven) Company «G» Ordinary Shares, 6,997 (six thousand nine hundred ninety-seven) Company «H» Ordinary Shares, 6,997 (six thousand nine hundred ninety-seven) Company «I» Ordinary Shares by BARCLAYS CAPITAL PRINCIPAL INVESTMENTS LIMITED, here represented by Hubert Janssen, prenamed, by virtue of a proxy established under private seal and attached to the present deed, by means of the Cash Contribution;

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder acknowledges and approves that the pre-existing 57,500 shares of the Company will be considered as Company «D» Ordinary Shares and Company «E» Ordinary Shares.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without amending its corporate purpose as follows:

### **Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration**

#### **Art. 1. Form - Corporate name.**

1.1 There is formed a private limited liability company under the name MONKWOOD S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, under-

writing, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such real estate or such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for a limited period of ten years.

### **Chapter II.- Capital, shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at EUR 2,110,597 (two million one hundred ten thousand five hundred ninety-seven euros) represented by 5,791 (five thousand seven hundred ninety-one) Company «A» Ordinary Shares, of 347,446 (three hundred forty-seven thousand four hundred forty-six) Company «C» Ordinary Shares, 312,060 (three hundred twelve thousand sixty) Company «D» Ordinary Shares, of 312,060 (three hundred twelve thousand sixty) Company «E» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «F» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «G» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «H» Ordinary Shares, of 283,310 (two hundred eighty-three thousand three hundred ten) Company «I» Ordinary Shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (hereafter referred to as the «Company Shares» or as specifically defined in Article 22. The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Company Shares will have equal rights unless otherwise provided in the Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

#### **Art. 6. Shares indivisibility.**

6.1 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 Notwithstanding any provision to the contrary in these Articles, the Company shall not register a Transfer of Shares unless the Transfer is made in accordance with article 189 of the Law and:

7.2.1 the Transfer is permitted by articles 8 or 9 or or has been made in accordance with article 10; and

7.2.2 where a Board Member requires, if the Transferee is or is to be a director and/or an employee of a Group Company, that person has fulfilled the conditions that may exist pursuant to any shareholders' agreement entered into from time to time; or

7.2.3 if article 7.2.2 does not apply, that person is, following certain conditions, considered as a CANDOVER Investor (as defined in any shareholders' agreement entered into from time to time).

7.3 For the purpose of ensuring that a Transfer of Shares is permitted under these Articles, the Board of the Company may, and shall if so requested by a Board Member, require any Shareholder of the Company to procure that such person as the relevant Board of Managers or the Board Member may reasonably believe to have relevant information to such

purpose, provides the Company with such information and evidence as the Company Board reasonably think fit regarding any matter which they deem relevant to such purpose. Pending the provision of any such information, the Company shall be entitled to refuse to register any relevant Transfer.

7.4 Any Transfers of Shares (save by any CANDOVER Investor named in any shareholders' agreement) must always be transferred with a proportionate amount of debt instruments held by the Transferor (unless otherwise agreed with the prior written consent of the Board Members).

#### **Art. 8. Drag along - Tag along.**

##### 8.1 Tag Along

8.1.1 Subject to Article 8.1.2, Articles 8.1.5 to 8.1.6 apply in circumstances where any Transfer of any Company Shares (whether through a single transaction or a series of related transactions) by a person or persons (together the «Tag Trigger Shareholders») would, if registered, result in a person and any other person:

- (a) who is connected with him; or
- (b) with whom he is acting in concert,

(each being «a member of the purchasing group») holding or increasing a holding of fifty per cent. or more of the voting rights in the Company.

8.1.2 Article 8.1.1 shall not apply if the Transfer of Company Shares referred to in Article 8.1.1 is:

- (a) to a CANDOVER Investor or a member of its Investors Group;
- (b) made pursuant to Article 8.1.1 to 8.1.5 inclusive; or

(c) to a new holding company of the Company which is inserted for the purposes of planning for an Exit, in which the share capital structure of the Company is replicated in all material respects.

8.1.3 Subject to Article 8.1.4 and without prejudice to Article 8.1.1, Articles 8.1.5 to 8.1.6 also apply in any circumstances where a Transfer is made by the CANDOVER Investors named in any shareholder's agreement entered into from time to time of the Company Shares during a period of time that may exist pursuant to any shareholders' agreement entered into from time to time and only then if by the date of such Transfer the full amount of «Syndication Equity» (as described in any shareholders' agreement entered into from time to time) has been issued or Transferred, as applicable.

8.1.4 Article 8.1.3 does not apply if the Transfer of Company Shares by CANDOVER Investors referred to in Article 8.1.6 is:

- (d) to an Investor or a member of its Investor Group;
- (e) made pursuant to articles 8.1.1 to 8.1.5 inclusive; or

(f) to a new holding company of the Company which is inserted for the purposes of planning for an Exit, in which the capital structure of the Company is replicated in all material respects.

8.1.5 No Transfer of shares to which article 8.3 applies may be made or registered unless:

8.1.5.1. the member(s) of the purchasing group have made an offer (the «Tag Offer») to buy:

(i) in respect of a Transfer to which article 8.1.1 applies, all of the Company Shares and Company debt instruments held by each Company Shareholder other than the Tag Trigger Shareholder; or

(ii) in respect of a Transfer to which article 8.1.3 applies, the Investor Tag Proportion (as defined below) of Company Shares, Company debt instruments held by each other Investor who is a Company Shareholder other than the Tag Trigger Shareholder,

(including any Shares which may be allotted during the offer period or upon the Tag Offer becoming unconditional, pursuant to the exercise or conversion of options over or rights to subscribe for securities convertible into Shares in existence at the date of such offer) on the terms set out in Articles 8.1.5 to 8.1.6 (unless, in the case of a particular Shareholder of the Company, less favourable terms are agreed with such Shareholder);

8.1.5.2 the Tag Offer is or has become wholly unconditional; and

8.1.5.3 any principal amounts together with accrued interest (after deduction of any tax required by law so to be deducted) outstanding under the debt instrument and the Company Preference Shares have been repaid or been purchased by the purchasing group, as directed by any remuneration committee.

In these Articles 8.1.5 to 8.1.6, the «Investor Tag Proportion» means the proportion of the total number of Company Shares held by the Tag Trigger Shareholder represented by the Company Shares whose proposed Transfer has led to the Tag Offer.

8.1.6 The terms of the Tag Offer shall be that:

8.1.6.1 it shall be open for acceptance for not less than 10 Business Days (or such lesser number of days as is agreed in writing by the Majority Investors, and shall be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with the terms of the offer and within the period during which it is open for acceptance;

8.1.6.2 the consideration for any CANDOVER LUXCO Share will be the consideration offered on financial terms no less favourable overall for any CANDOVER LUXCO Share respectively whose proposed Transfer has led to the Tag Offer (exclusive of costs) and shall be in the same form as offered in respect of the CANDOVER LUXCO Shares held

by the CANDOVER Majority Investors (other than in circumstances where the offeror agrees to a different form of consideration in respect of the Tag Shares as agreed with the Tagging Shareholder (each as defined below)).

Such offer shall include an undertaking by the member(s) of the purchasing group that neither it nor any person acting by agreement or understanding with it has entered into more favourable terms as to consideration or has agreed more favourable terms as to consideration with any other member for the purchase of the CANDOVER LUXCO Shares, as applicable;

CANDOVER LUXCO shall notify the CANDOVER LUXCO Shareholders (save for the Tag Trigger Shareholders) of the terms of any offer extended to them under Article 8.1.5 promptly upon receiving notice of the same from the member (s) of the purchasing group, following which any CANDOVER LUXCO Shareholder or EQUITY LUXCO Shareholder (as applicable) (save for the Tag Trigger Shareholder) who wishes to Transfer CANDOVER LUXCO Shares or EQUITY LUXCO Shares to the member(s) of the purchasing group pursuant to the terms of the offer (a «Tagging Shareholder») shall serve notice on CANDOVER LUXCO or EQUITY LUXCO (as applicable) (the «Tag Notice») at any time before the Tag Offer ceases to be open for acceptance (the «Tag Closing Date»), stating the number of CANDOVER LUXCO Shares or EQUITY LUXCO Shares (as applicable) it wishes to Transfer (the «Tag Shares»).

8.1.7 For the avoidance of doubt, «consideration» for the purposes of 8.1.6 above:

8.1.7.1 shall be construed as meaning the value or worth of the consideration regardless of the form of the consideration; and

8.1.7.2 shall include any offer to subscribe or acquire any share or debt instrument in the capital of any member of the purchasing group made to a Company Shareholder if:

8.1.7.1.1 such offer to subscribe or acquire is an alternative (whether in whole or in part) or in addition to the consideration offered; and

8.1.7.2.2 the consideration offered to all Company Shareholders is of itself on arm's length terms.

8.1.8 The Tag Notice shall make the Company the agent of the Tagging Shareholder(s) for the sale of the Tag Shares on the terms of the member(s) of the purchasing group's offer, together with all rights attached and free from Encumbrances.

8.1.9 Within 3 days after the Tag Closing Date:

8.1.9.1 The Company shall notify the member(s) of the purchasing group in writing of the names and addresses of the Tagging Shareholders who have accepted the offer made by the member(s) of the purchasing group;

8.1.9.2 The Company shall notify each Tagging Shareholder in writing of the number of Tag Shares which he/she/it is to Transfer and the identity of the Transferee; and

8.1.9.3 The Company's notices shall state the time and place on which the sale and purchase of the Tag Shares is to be completed and the date on which the consideration will be paid.

8.1.10 If any Tagging Shareholder does not Transfer the Tag Shares registered in his name in accordance with this Article 8.1, the Board of CANDOVER LUXCO may (and shall, if requested by any Investor) authorise any Board Member of CANDOVER LUXCO to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Tagging Shareholder Transfers of such Tag Shares in favour of the relevant member of the purchasing group, against receipt by CANDOVER LUXCO of the consideration due for the relevant Tag Shares. CANDOVER LUXCO's receipt of the consideration due shall be a good discharge to the relevant member(s) of the purchasing group, who shall not be bound to see its application. CANDOVER LUXCO shall hold such consideration in escrow for the relevant Tagging Shareholder(s) without any obligation to pay interest. The Board members of CANDOVER LUXCO shall authorise registration of the Transfer(s), after which the validity of such Transfer(s) shall not be questioned by any person. Each defaulting Tagging Shareholder shall surrender his share (or, where appropriate, provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of CANDOVER LUXCO relating to the Tag Shares Transferred on his behalf, to CANDOVER LUXCO. On (but not before) such surrender or provision, the defaulting Tagging Shareholder(s) shall be entitled to the consideration for the Tag Shares Transferred on his behalf, without interest.

8.1.11 The Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under paragraph 8.1.10 is necessary as security for the performance by the Tagging Shareholder(s) of their obligations under Articles 8.1.5 to 8.1.6.

8.1.12 Any Transfer of Shares made in accordance with Article 8.3 shall not be subject to any other restrictions on Transfer contained in these Articles.

## 8.2 Drag Along

8.2.1 Articles 8.2.2 to 8.2.7 apply at all times in circumstances where any bona fide arms' length Transfer of the Company Shares, would, if registered, result in members of the purchasing group (as defined in Article 8.1.1) holding or increasing their shareholding to 50 per cent. or more of the voting rights in the Company or would, if registered, result in CANDOVER LUXCO Transferring all of the Company Shares which it holds at such time.

8.2.2 Article 8.1 does not apply if the Transfer of the Company Shares referred to in Article 8.1.1 is:

- (a) to an Investor or a member of its Investor Group;
- (b) made pursuant to articles 8.1.2 to 8.1.5 inclusive or; or

(c) to a new holding company of the Company which is inserted for the purposes of planning for an Exit, in which the capital structure of the Company is replicated in all material respects.

8.2.3 In circumstances where Articles 8.2.3 to 8.2.7 applies pursuant to Article 8.2, the members of the purchasing group may, by serving a written notice (a «Compulsory Sale Notice») on all of the Company Shareholders (save for CANDOVER LUXCO) (each a «Compulsory Seller»), require that Compulsory Seller to Transfer such Company Shares registered in his, her or its name (free from all Encumbrances and together with all rights then attaching thereto and with Full Title Guarantee) to one or more persons identified in the Compulsory Sale Notice (each an «Offeree») at the consideration indicated in article 9.3.7 (the «Compulsory Sale Price») on the date specified in the Compulsory Sale Notice (the «Compulsory Sale Completion Date»), being a date which is not less than 5 Business Days after the date of the Compulsory Sale Notice.

8.2.4. The shares subject to the Compulsory Sale Notice(s) shall be sold and purchased in accordance with the following provisions:

8.2.4.1 on or before the Compulsory Sale Completion Date, provided that the Offeree(s) have put CANDOVER LUXCO in the requisite cleared funds or provided reasonable evidence in a form reasonably satisfactory to the Board of CANDOVER LUXCO that funds will be received on completion of the transfer, each Compulsory Seller shall deliver duly executed Transfer form(s) in respect of CANDOVER LUXCO Shares which are the subject of the Compulsory Sale Notice (the «Compulsory Sale Equity»), together with the relative share certificates (or an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the Board of CANDOVER LUXCO to CANDOVER LUXCO. Subject always to receipt thereof, on the Compulsory Sale Completion Date, CANDOVER LUXCO shall pay each Compulsory Seller, on behalf of the Offeree(s), the Compulsory Sale Price due. Payment to the Compulsory Seller(s) shall be made in such manner as is agreed between the Board of CANDOVER LUXCO and the Compulsory Seller(s) and in the absence of such agreement, by cheque to the postal address notified to CANDOVER LUXCO by each Compulsory Seller for such purpose and, in default of such notification, to the Compulsory Seller's last known address. CANDOVER LUXCO's, as applicable) receipt for the Compulsory Sale Price due shall be a good discharge to the relevant Offeree(s) who shall not be bound to see its application. Pending compliance by the Compulsory Seller(s) with the obligations in Article 8.2, CANDOVER LUXCO shall hold any funds received from the Offeree(s) in respect of the Compulsory Sale Shares on trust for the defaulting Compulsory Seller(s), without any obligation to pay interest;

8.2.4.2 if a Compulsory Seller fails to comply with its obligations under Article 8.4.1 in respect of the Compulsory Sale Equity registered in its name, the Board of CANDOVER LUXCO may (and shall, if so requested by any Investor) authorise any Board Member of CANDOVER LUXCO to execute, complete and deliver as agent for and on behalf of that Compulsory Seller a Transfer of the relevant Compulsory Sale Equity in favour of the Offeree(s), to the extent that the Offeree(s) have, by the Compulsory Sale Completion Date, put CANDOVER LUXCO in cleared funds in respect of the Compulsory Sale Price due for the Compulsory Sale Equity. The Board members shall authorise registration of the Transfer(s), after which the validity of such Transfer(s) shall not be questioned by any person. Each defaulting Compulsory Seller shall surrender his share certificates relating to the Compulsory Sale Equity (or provide an indemnity in respect thereof in a form satisfactory to the relevant Board) to CANDOVER LUXCO. On, but not before, such surrender or provision, each Compulsory Seller shall be entitled to the Compulsory Sale Price due for the Compulsory Sale Equity Transferred on its behalf, without interest.

8.2.5 The Company Shareholders acknowledge and agree that the authority conferred under Article 8.2.4. is necessary as security for the performance by the Compulsory Seller(s) of their obligations under Articles 8.2.3 to 8.2.7.

8.2.6 If any shares are issued by the Company to a Compulsory Seller at any time after the date of the Compulsory Sale Notice(s) (whether as a result of their shareholding(s) in the Company or by virtue of the exercise of any right or option or otherwise, and whether or not such shares were in issue at the date of the Compulsory Sale Notice) (the «Subsequent Shares»), the members of the purchasing group shall be entitled to serve an additional notice (a «Further Compulsory Sale Notice») on each holder of such shares requiring them to Transfer all their Subsequent Shares (free from all Encumbrances and together with all rights then attaching thereto and with Full Title Guarantee) to one or more persons identified in the Further Compulsory Sale Notice at the consideration indicated in article 8.2.4 on the date specified in the Further Compulsory Sale Notice(s) (the «Further Compulsory Sale Completion Date»). The provisions of Articles 8.2.4 and 8.2.5 shall apply to the Subsequent Shares, with the following amendments:

8.2.6.1 references to the «Compulsory Sale Notice(s)» shall be deemed to be to the «Further Compulsory Sale Notice(s)»;

8.2.6.2 references to the «Compulsory Sale Share(s)» shall be deemed to be to the «Subsequent Share(s)»; and

8.2.6.3 references to the «Compulsory Sale Completion Date» shall be deemed to be to the «Further Compulsory Sale Completion Date».

8.2.7 The Company shall procure that the principal amounts, together with accrued interest after deduction of tax, outstanding under the Company debt instrument and the Company Preference Shares shall be repaid or bought on the Compulsory Sale Completion Date.

8.2.8 Any Transfer of Shares made in accordance with Articles 9.4.3 to 9.4.7 shall not be subject to any other restrictions on Transfer contained in these Articles.

8.3 The Board Members shall not be entitled to decline to register the Transfer of any Shares made pursuant to and in compliance with the Articles.

#### **9. Transfer restrictions for the CANDOVER investors.**

9.1 No Company Shares or debt instrument may be Transferred by any CANDOVER Investor other than in the following circumstances:

9.1.1 with the written consent of the Majority CANDOVER Investors (save in respect of any Transfers by a party who is a CANDOVER Investor as at the date of any agreement as may be entered from time to time, which shall not require such consent of the Majority CANDOVER Investors);

9.1.2 to a member of the relevant Investor Group;

9.1.3 in the case of a CANDOVER Investor which holds Hard Equity by or on behalf of a Fund:

(a) to another nominee or trustee for, or general partner of, the Fund and any Hard Equity held by a nominee or trustee for such a Fund may be Transferred to that Fund or to another nominee or trustee for such a Fund; or

(b) on a distribution in kind under the constitutive documents of the Fund, to the partners in or holders of units in, or to shareholders of, participants in or the holders of other interests in such Fund (or to a nominee or trustee for any such partners, holders, members or investors and any Hard Equity held by any nominee or trustee for such holders, partners, members or investors) may be transferred to such holders, partners, members or investors or to another nominee or trustee for such holders, partners, members or investors; or

(c) to another Fund the investment adviser of which is or which is managed by the same investment adviser or manager or by another member of the same wholly owned group of such manager or investment adviser or to a nominee or trustee for such a Fund;

9.1.4 in the case of a CANDOVER Investor which holds Hard Equity as a nominee, to the person on whose behalf it holds such shares as nominee or to another person acting as nominee of such person;

9.1.5 to a Co-Investment Scheme;

9.1.6 when required by article 8.2;

9.1.7 to the Company in accordance with the 1915 Law if applicable.

9.2 CANDOVER Investors Syndication

9.2.1 Notwithstanding the terms of clause 9.1, within a certain period of time as may be determined in any shareholder's agreement entered into from time to time, the Company may issue to one or more entities or their respective investment vehicles (each a «CANDOVER LUXCO Syndicate») CANDOVER LUXCO Shares and debt instrument, provided that (save with the written consent of the Majority CANDOVER Investors) such Hard Equity and debt instrument are issued in the same proportionate amounts as the CANDOVER LUXCO Shares and debt instruments held by the CANDOVER Investors.

### **Chapter III.- Management**

#### **Art. 10. Management.**

10.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers (the «Board Members»), they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

10.2 In addition, ERISA Investors shall be entitled from time to time to propose for appointment one or more Board Member out of a list of candidates of which the Shareholders' General Meeting shall appoint a Board Member (all being referred to as the «ERISA Investor Directors»).

10.3 Any Board Member can be removed «ad nutum» and without cause with a 50 % (fifty percent) plus one vote majority of the votes capable of being cast at a shareholders meeting. Notwithstanding the foregoing sentence (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board includes the right to propose the dismissal, suspension or replacement of the Board Member appointed in accordance with these articles.

10.4 Any Shareholder who has the right to nominate a Board Member for appointment shall have the right to appoint and remove one observer to the Board of Managers of the Company per Board Member appointable by it pursuant to Article 10, as applicable (each, an «Observer») provided that if such Shareholder ceases to have the right to nominate for appointment a Board Member pursuant to Article 10, as applicable, their right to appoint an Observer pursuant to this clause shall also cease and they shall remove any Observer so appointed.

10.5 The Observer shall be given all the information, correspondence and documents in respect of and/or relevant to matters to be considered and/or transacted at Board meetings that a Board Member would reasonably be entitled to receive, and shall be entitled to receive that information (including, without limitation, notice of meetings) at the same time as the Board Member would be entitled to receive it. With the unanimous consent of the Board Members, each Observer shall be entitled to attend and speak at any meetings of the Board of Managers but shall not be entitled to vote, nor shall he/she be regarded as an officer of such Board or be counted in the quorum of any meeting of such Board.

**Art. 11. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 10 and 12 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

11.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 12. Representation of the company.**

12.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

**Art. 13. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.**

13.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 14. Meeting and decisions of the board of managers.**

14.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman of the Board of Managers of the Company or any other two Board Members, on the requisition of the Chairman or any other two Board Members.

14.2 A minimum of 10 Business Days' notice of meetings, accompanied by details of the venue for such meeting and an agenda of the business to be transacted, shall be given to all the Board Members. Where either (i) the Chairman determines that urgent business has arisen, or (ii) the prior written consent of the CANDOVER Majority Investors has been received, notice of meetings of such a Board may be reduced to five Business Days.

14.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Board Members are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

14.4 Any Board Member may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Board Member as his proxy. A Board Member may also appoint another Board Member to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

14.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that (i) each participating Board Members is able to hear and to be heard by all other participating Board Members whether or not using this technology and (ii) the use of such means shall be initiated from Luxembourg, and each participating Board Member shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

14.6 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if (i) one CANDOVER Investor Director and the Domiciliation Agent and (ii) a majority of the other Board Members the Company is physically present in Luxembourg, otherwise the relevant Board meeting of the Company shall be void. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority. No Board Member, including the Chairman shall have a casting vote.

14.7 Should the quorum mentioned in paragraph 14.6 not be constituted at any meeting of the Board of Managers of the Company, the relevant meeting shall be adjourned for five Business Days.

14.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Board Members present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Board Member or by any person nominated by any Board Member or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV.- General meeting of shareholders****Art. 15. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.**

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened. A minimum of ten Business Days' notice of each Shareholders' meeting accompanied by a note of the venue for such meeting and an agenda shall be given to the Shareholders.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

15.8 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Furthermore, any Transfer of Company Shares to a person who is not at such time a Company Shareholder and any new issues of Company Shares require the consent of the Company Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital.

## **Chapter V.- Business year**

### **Art. 16. Business year.**

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of Board Members, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **Art. 17. Distribution right of shares.**

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of Board Members, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

17.5 The holders of Company Shares (but excluding the holders of last Company Shares) shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.2% of their nominal value. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be paid, pro rata, to the holders of the last Company Shares.

17.6 In the case of a full redemption of the Company «I» Shares outstanding in the Company, the holders of Company «H» Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Company Shares. In the case of a full redemption of the Company «H» Shares outstanding in the Company, the holders of Company «G» Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Company Shares. In the case of a full redemption of the Company «G» Shares outstanding in the Company, the holders of Company «F» Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Company Shares. In the case of a full redemption of the Company «F» Shares outstanding in the Company, the holders of Company «E» Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Company Shares. In the case of a full redemption of the Company «E» Shares outstanding in the Company, the holders of Company «D» Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Company Shares. In the case of a full redemption of the Company «D» Shares outstanding in the Company, the holders of the remaining Company Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Company Shares

17.7 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of Board Members, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

## **Chapter VI.- Liquidation**

### **Art. 18. Dissolution and liquidation.**

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.



18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

18.4 In a liquidation of the Company, the amount available for distribution shall be distributed as follows:

18.4.1 First, any outstanding dividend payable in respect of the Company Shares will be paid to the extent there are sufficient funds available;

18.4.2 Second, the capital paid (in nominal capital plus premium) on the Company Shares or, to the extent there are insufficient funds to pay such total capital, a distribution will be made pro rata amongst the holders of Company Shares;

18.4.3 Third, to the extent there are surplus funds available following the distribution made pursuant to 18.4.2, these funds shall be distributed pari passu amongst the holders of Company Shares (excluding the holders of Company «C» Ordinary Shares); and

18.4.4 Fourth, to the extent there are surplus funds available following the distribution made pursuant to 18.4.1, 18.4.2 and 18.4.3 these funds shall be distributed to the holders of Company «C» Ordinary Shares.

### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### Chapter VIII.- Definitions

#### Art. 20. Definitions.

«1915 Law» means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

«Articles of Association» means the articles of association of the Company as amended from time to time;

«Asset Sale» means a sale by the Company or other member of the Group on bona fide arm's length terms of all, or substantially all, of the Group's business, assets and undertaking;

«Business Day» means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks generally are open in London, Luxembourg and Spain for normal business;

«CANDOVER Investors» has the meaning given to it in any shareholders' agreement entered into from time to time;

«CANDOVER LUXCO or Company» means MOONKWOOD LUXCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg, whose registered office is at 46A, avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies with company number B117.178;

«Co-Investment Scheme» means any scheme under which certain officers, employees or parties of an Investor or its adviser or its investment manager are entitled (as individuals or through a body corporate or any other vehicle) to acquire shares which the Investor would otherwise acquire;

«Completion» means 23 March 2007;

«Compulsory Sale Completion Date» shall have the meaning given to it in article 8.6;

«Compulsory Sale Equity» shall have the meaning given to it Article 8.2.4.1;

«Compulsory Sale Notice» shall have the meaning given to it in Article 8.2.3;

«Compulsory Sale Price» shall have the meaning given to it in Article 8.2.3;

«Compulsory Seller» shall have the meaning given to it in Article 8.2.3

«control» means, from time to time:

(a) in the case of a body corporate, the right to exercise more than 50 per cent. of the votes exercisable at any meeting of that body corporate, together with the right to appoint more than half of its directors; and

(b) in the case of a partnership or limited partnership, the right to exercise more than 50 per cent. of the votes exercisable at any meeting of partners of that partnership or limited partnership (and, in the case of a limited partnership, Control of each of its general partners);

(c) in the case of a Fund the right to be the manager or adviser to that Fund; and

(d) in the case of any other person the right to exercise a majority of the voting rights or otherwise to control that person whether, by virtue of provisions contained in its memorandum or articles of association or, as the case may be, certificate of incorporation or by-laws, statutes or other constitutional documents or any contract or arrangement with any other persons and shall include, without limitation, «control» as such term is used in Article 4 of the Spanish Securities Market Act (Ley del Mercado de Valores) dated 28 July 1988.

«Company «A» Ordinary Shares» means the A ordinary shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «B» Ordinary Shares» means the B ordinary shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «C» Ordinary Shares» means the C ordinary Shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «D» Ordinary Shares» means the D ordinary Shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «E» Ordinary Shares» means the E ordinary Shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «F» Ordinary Shares» means the F ordinary Shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «G» Ordinary Shares» means the G2 ordinary Shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «H» Ordinary Shares» means the H2 ordinary Shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company «I» Ordinary Shares» means the I ordinary Shares of EUR 1 nominal value each in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles of Association;

«Company Shareholder» or «Shareholder» means any holder of the Company Shares from time to time;

«Company Shares» means the Company «A» Ordinary Shares, the Company «B» Ordinary Shares, the Company «C» Ordinary Shares, Company «D» Ordinary Shares, Company «E» Ordinary Shares, Company «H» Ordinary Shares and Company «I» Ordinary Shares;

«EQUITY LUXCO» means CENTAUR LUXCO S.à r.l.;

«ERISA» means the United States Employee Retirement Income Security Act 1974;

«ERISA Investors» means CANDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP and CANDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP and any other Investor or Transferee who from time to time notifies CANDOVER LUXCO in writing that it or one of its Affiliates is intended to be a «venture capital operating company» as defined in the Plan Asset Regulations for the purposes of ERISA;

«Exit» means a Sale, or an IPO, or an Asset Sale;

«FPO» means the FSMA (Financial Promotion) Order 2001;

«FSA» means the Financial Services Authority;

«FSMA» means the Financial Services and Markets Act 2000;

«Full Title Guarantee» means a disposition to be made with full ownership;

«Fund» means any unit trust, investment trust, investment company, limited partnership, general partnership or other collective investment scheme, investment professional (as defined in Article 19(5)(d) of the FPO), high net worth company, unincorporated association or high value trust (as defined in Article 49(2)(a) to (c) of the FPO), pension fund, insurance company, authorised person under FSMA or any body corporate or other entity, in each case the assets of which are managed professionally for investment purposes;

«Further Compulsory Sale Completion Date» shall have the meaning given in Article 8.2.6;

«Further Compulsory Sale Notice» shall have the meaning given to it in article 8.2.6;

«Group» means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and any holding company of the Company which is inserted for the purposes of planning for an Exit and in which the share capital structure of the Company is replicated in all material respects (and for so long as such holding company is holding company of the Company, any subsidiary undertakings of such holding company from time to time) and «member of the Group» and «Group Company» shall be construed accordingly; for the avoidance of doubt, no Investor nor any member of an Investor's Investor Group nor CANDOVER LUXCO shall be a member of the Group;

«Hard Equity» means each of (i) the Company «A» Ordinary Shares, the Company «C» Ordinary Shares, the Investor Company Shares, the Company debt instruments held by the Investors;

«Investors» has the meaning given in any shareholders' agreement entered into from time to time;

«Investor Group» means, in relation to an Investor or a CANDOVER Investor:

- (a) any group undertaking for the time being of that Investor or that CANDOVER Investor, as applicable;
- (b) any Affiliate of that Investor or that CANDOVER Investor, as applicable;
- (c) any general partner, trustee or nominee of that Investor or that CANDOVER Investor, as applicable, or any group undertaking for the time being of that Investor or that CANDOVER Investor, as applicable; and
- (d) any manager or investment adviser or limited partner of an Investor or of a CANDOVER Investor, as applicable, or any group undertaking of that Investor or that CANDOVER Investor, as applicable, for the time being;
- (e) and «member of an Investor Group» shall be construed accordingly;

«Investor Tag Proportion» shall have the meaning given to it in article 8.1.5;

«IPO» means either (and in both cases whether initial or subsequent): (a) the admission of the Company's Shares (following its conversion to a société anonyme (or the shares of such other entity which owns substantially all of the assets of the Group at the time) (i) to both the Official List of the UK Listing Authority (in accordance with paragraph 3.2.7G of the rules made by the UK Listing Authority pursuant to section 73A FSMA, as amended or its successor legislation) and to trading on the LSE's market for listed securities (in accordance with paragraph 2.1 of the Admission

and Disclosure Standards of the LSE as amended from time to time) or, (ii) to trading on any of the Spanish Stock Exchange Securities Markets (Bolsas de Valores) recognised as official secondary markets (mercados oficiales secundarios) in accordance with the first paragraph of Article 31 of the Spanish Securities Market Act (Ley del Mercado de Valores) dated 28 July 1988; or (b) the equivalent admission to trading to or permission to deal on any other Recognised Investment Exchange, including any alternative or second investment market (segundo mercado) of any Recognised Investment Exchange, becoming effective in relation to the Company's Shares (or the shares of such other which owns substantially all of the assets of the Group at the time);

«LSE» means the LONDON STOCK EXCHANGE PLC;

«Majority Investors» means CANDOVER LUXCO for as long as it holds a greater number of the Company Shares than any other Company Shareholder, and thereafter the holders of more than 50 per cent. of the Company Shares from time to time in issue;

«Management Ratchet » means the ratchet mechanism set out in article 16;

«Management Equity Percentage» shall have the meaning given to it in article 16.1;

«Managers' Representative» means Richard Golding for so long as he is a Company Shareholder and an employee of or provider of services to the Group, or such other person as is nominated in writing by the holders of 50 per cent. of the Company Shares held by the Managers Shareholders from time to time;

«Observer» shall have the meaning given to it in Article 10.12;

«Offeree» shall have the meaning given to it in article 8.2.3;

«Sale» means a Transfer of all the equity share capital of the Company (whether through a single transaction or otherwise) which result in a person and any other person: (a) who is connected with him; or (b) with whom he is acting in concert, holding 50% of the equity share capital of the Company other than a Transfer to a new holding company of the Company which is inserted for the purposes of planning for an Exit and in which the share capital structure of Company is replicated in all material respects in accordance with the provisions of any shareholders' agreement entered into from time to time;

«Subsequent Shares» has the meaning given in article 8.2.6;

«Syndicatee» shall have the meaning given to it in article 8.1.1;

«Tag Closing Date» has the meaning given in article 9.3.6.3;

«Tagging Shareholder» has the meaning given to it in article 8.1.6.3;

«Tag Notice» has the meaning given in article 8.1.6.3;

«Tag Offer» has the meaning given to it in article 8.1.5.1;

«Tag Shares» has the meaning given in article 8.1.6.3;

«Tag Trigger Shareholders» has the meaning given in article 8.1.1;

«Target Company» means PARQUES REUNIDOS, S.A.;

«Target Group» means the Target Company and its subsidiaries;

«Transfer» means, in relation to any right to subscribe for or ownership of a share, preferred equity certificate or other security or any directly or indirectly held legal or beneficial interest in any share, to:

- (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;
  - (b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;
  - (c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
  - (d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the share other than by way of proxy for a particular shareholder meeting; or
  - (e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing,
- and «Transferred», «Transferor» and «Transferee» shall be construed accordingly;

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty-eight thousand six hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu CANDOVER PARTNERS LIMITED, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social au 20, Old Bailey, GB - EC4M 7LN Londres (l'«Associé Unique»);

ici représenté par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, initiée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

En sa qualité d'Associé Unique de MONKWOOD LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.178 et constituée sous la dénomination ILARIA S.à r.l. par acte de Maître Gérard Lecuit en date du 1<sup>er</sup> juin 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1571 du 18 août 2006. (la «Société»);

Prend les résolutions écrites suivantes, en conformité avec l'article 11 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite (la «Loi»).

#### *Ordre du jour:*

1) Augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 2.053.097 (deux millions cinquante-trois mille quatre-vingt-dix-sept Euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 57.500 (cinquante-sept mille cinq cent Euros) à EUR 2.110.597 (deux millions cent dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept Euros) par la création et l'émission de 5.791 (cinq mille sept cent quatre-vingt-onze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 347.446 (trois cent quarante-sept mille quatre cent quarante-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie de Catégorie «G», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie de Catégorie «H», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», ayant une valeur nominale de EUR 1 (1 Euro) chacune, par le cas échéant, un apport de créance consistant en un prêt convertible ne portant pas intérêts d'un montant de EUR 2.002.391 (deux millions deux mille trois cent quatre-vingt-onze Euros) entre certains souscripteurs et la Société (l'Apport de Créance) et un apport en numéraire d'un montant de EUR 50.706 (cinquante mille sept cent six Euros) (l'Apport en Numéraire).

2) Enregistrer la souscription de 5.791 (cinq mille sept cent quatre-vingt-onze) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 347.446 (trois cent quarante-sept mille quatre cent quarante-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», (ensemble les «Parts Sociales de la Société»).

3) De prendre note que les 57.500 Parts Sociales pré-existantes de la Société seront considérées comme des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D» et comme des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E»;

4) De refondre intégralement les statuts de la société, sans modifier l'objet social;

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la société souscrit d'un montant de EUR 2.053.097 (deux millions cinquante-trois mille quatre-vingt-dix-sept Euros) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 57.500 (cinquante-sept mille cinq cent Euros) à EUR 2.110.597 (deux millions cent dix mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept Euros) par la création et l'émission de 5.791 (cinq mille sept cent quatre-vingt-onze) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 347.446 (trois cent quarante-sept mille quatre cent quarante-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «B», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, par, le cas échéant, l'Apport de Créance de EUR 2.002.391 (deux millions deux mille trois cent quatre-vingt-onze Euros) et l'Apport en Numéraire de EUR 50.706 (cinquante mille sept cent six Euros).

#### *Souscription et paiement*

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription des Parts Sociales de la Société comme suit:

- 633 (six cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 37.951 (trente-sept mille neuf cent cinquante et un) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 30.946 (trente mille neuf cent quarante-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 30.946 (trente mille neuf cent quarante-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 30.946 (trente mille neuf cent quarante-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 30.946 (trente mille neuf cent quarante-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 30.946 (trente mille neuf cent quarante-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 30.946 (trente mille neuf cent quarante-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I» par CANDOVER INVESTMENTS PLC, ici représentée par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, par une partie de l'Apport de Créance pour un montant de EUR 224.260 (deux cent vingt-quatre mille deux cent soixante Euros);

- 752 (sept cent cinquante-deux) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 45.132 (quarante-cinq mille cent trente-deux) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 36.801 (trente-six mille huit cent un) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 36.801 (trente-six mille huit cent un) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 36.801 (trente-six mille huit cent un) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 36.801 (trente-six mille huit cent un) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 36.801 (trente-six mille huit cent un) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 36.801 (trente-six mille huit cent un) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», par CANDOVER 2005 FUND US NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, par une partie de l'Apport de Créance pour un montant de EUR 266.690 (deux cent soixante-six mille six cent quatre vingt-dix Euros);

- 744 (sept cent quarante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 46.610 (quarante six mille six cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 36.375 (trente-six mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 36.375 (trente-six mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 36.375 (trente-six mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 36.375 (trente-six mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 36.375 (trente-six mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 36.375 (trente-six mille trois cent soixante-quinze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», par CANDOVER 2005 FUND US NO.2 LIMITED PARTNERSHIP ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, par une partie de l'Apport de Créance d'un montant de EUR 263.604 (deux cent soixante-trois mille six cent quatre Euros);

- 675 (six cent soixante-quinze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 40.498 (quarante mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 33.022 (trente-trois mille vingt-deux) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 33.022 (trente-trois mille vingt-deux) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 33.022 (trente-trois mille vingt-deux) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 33.022 (trente-trois mille vingt-deux) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 33.022 (trente-trois mille vingt-deux) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 33.022 (trente-trois mille vingt-deux) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», par CANDOVER 2005 FUND US NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, ici représentée par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, par une partie de l'Apport de Créance d'un montant de EUR 239.305 (deux cent trente-neuf mille trois cent cinq Euros);

- 673 (six cent soixante-treize) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 40.378 (quarante mille trois cent soixante-dix-huit) Parts Sociales Ordinaires «C», 32.924 (trente-deux mille neuf cent vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 32.924 (trente-deux mille neuf cent vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 32.924 (trente-deux mille neuf cent vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 32.924 (trente-deux mille neuf cent vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 32.924 (trente-deux mille neuf cent vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 32.924 (trente- deux mille neuf cent vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires «I» par CANDOVER 2005 FUND US NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, par une partie de l'Apport de Créance d'un montant de EUR 238.595 (deux cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze Euros);

- 820 (huit cent vingt) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 49.218 (quarante-neuf mille deux cent dix-huit) Parts Sociales Ordinaires «C», 40.133 (quarante mille cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires «D», 40.133 (quarante mille cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires «E», 40.133 (quarante mille cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires «F», 40.133 (quarante mille cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires «G», 40.133 (quarante mille cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires «H», 40.133 (quarante mille cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires «I», par CANDOVER 2005 FUND UK NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, ici représentée par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, par une partie de l'Apport de Créance d'un montant de EUR 290.836 (deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent trente-six Euros);

- 884 (huit cent quatre-vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 53,008 (cinquante-trois mille huit) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 43.224 (quarante-trois mille deux cent vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 43.224 (quarante-trois mille deux cent vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 43.224 (quarante-trois mille deux cent vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 43.224 (quarante-trois mille deux cent vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 43.224 (quarante-trois mille deux cent vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 43.224 (quarante-trois mille deux cent vingt-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», par CANDOVER 2005 FUND UK NO.2 LIMITED, ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en

vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, par une partie de l'Apport de Créance d'un montant de EUR 313.236 (trois cent treize mille deux cent trent-six Euros);

- 238 (deux cent trente-huit) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 14.305 (quatorze mille trois cent cinq) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 11.664 (onze mille six cent soixante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 11.664 (onze mille six cent soixante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 11.664 (onze mille six cent soixante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 11.664 (onze mille six cent soixante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 11.664 (onze mille six cent soixante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 11.664 (onze mille six cent soixante-quatre) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», par CANDOVER 2005 FUND UK NO.3 LIMITED, ici représentée par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, par une partie de l'Apport de Créance d'un montant de EUR 84.527 (quatre-vingt- quatre mille cinq cent vingt-sept Euros);

- 158 (cent cinquante-huit) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 9.488 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 7.736 (sept mille sept cent trente-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 7.736 (sept mille sept cent trente-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 7.736 (sept mille sept cent trente-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 7.736 (sept mille sept cent trente-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 7.736 (sept mille sept cent trente-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 7.736 (sept mille sept cent trente-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I» par CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, par une partie de l'Apport de Créance d'un montant de EUR 56.062 (cinquante six mille soixante-deux Euros);

- 15 (quinze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 889 (huit cent quatre-vingt-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 725 (sept cent vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 725 (sept cent vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 725 (sept cent vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 725 (sept cent vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 725 (sept cent vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 725 (sept cent vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», par CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED au nom du CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT SCHEME, ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, pour une partie de l'Apport de Créance d'un montant de EUR 5.254 (cinq mille deux cent cinquante-quatre Euros);

-16 (seize) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 968 (neuf cent soixante-huit) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 789 (sept cent quatre-vingt-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 789 (sept cent quatre-vingt-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 789 (sept cent quatre-vingt-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 789 (sept cent quatre-vingt-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 789 (sept cent quatre-vingt-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 789 (sept cent quatre-vingt-neuf) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», par CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED au nom du CANDOVER 2005 FUND CO-INVESTMENT PLAN, ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, pour une partie de l'Apport de Créance d'un montant de EUR 5.718 (cinq mille sept cent dix-huit Euros);

- 40 (quarante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 2.420 (deux mille quatre cent vingt) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 1.974 (mille neuf cent soixante-quatorze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 1.974 (mille neuf cent soixante-quatorze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 1.974 (mille neuf cent soixante-quatorze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 1.974 (mille neuf cent soixante-quatorze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 1.974 (mille neuf cent soixante-quatorze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 1.974 (mille neuf cent soixante-quatorze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», par NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES en sa qualité de «trustee» du CANDOVER 2005 OFFSHORE EMPLOYEE BENEFIT TRUST, ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, pour une partie de l'Apport de Créance d'un montant de EUR 14.304 (quatorze mille trois cent quatre Euros);

- 143 (cent quarante-trois) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 8.581 (huit mille cinq cent quatre vingt-un) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 6.997 (six mille neuf cent quatre vingt dix-sept) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», 6.997 (six mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 6.997 (six mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 6.997 (six mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 6.997 (six mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 6.997 (six mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I», par BARCLAYS CAPITAL PRINCIPAL INVESTMENTS LIMITED, ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte, par l'Apport en Numéraire;

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de prendre note que les 57.500 Parts Sociales pré-existantes de la Société seront considérées comme des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D» et par des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E»;

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de refondre entièrement les statuts de la Société, sans modification de son objet social comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, nom, siège social, objet, durée**

### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.**

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MONKWOOD S.à r.l qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg et à l'étranger, ainsi que d'acquérir, vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, notamment par le biais de la souscription ou de l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou d'instruments financiers de dette sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de tels bien immobiliers ou de tels intérêts.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité susceptible d'être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans des conditions considérées comme appropriées, avec ou sans sûretés;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée limitée à dix ans.

## **Titre II.- Capital, parts**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.110.597 (deux millions cent dix mille cinq cent quatre-vingt dix-sept Euros) représenté par 5.791 (cinq mille sept cent quatre-vingt-onze) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «A», 347.446 (trois cent quarante-sept mille quatre cent quarante-six) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «C», 312.060 (trois cent douze mille soixante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «D», de 312.060 (trois cent douze mille soixante) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «E», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «F», 283.310 (deux cent quatre vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «G», 283.310 (deux cent quatre vingt trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «H», 283.310 (deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent dix) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie «I» ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune (ci-après les «Parts Sociales de la Société» ou tel que défini dans l'Article 22). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Indépendamment de toute disposition contraire dans ces Statuts, la Société ne doit pas enregistrer un Transfert de Parts à moins que le transfert ne soit fait en vertu de l'article 189 de la Loi et:

7.2.1 le transfert est autorisé par les articles 8 et 9 ou a été fait en vertu de l'article 10; et

7.2.2 lorsqu'un Membre du Conseil en a besoin, si le Transférant est ou va devenir un gérant et/ou un employé du Groupe de Sociétés, cette personne a rempli les conditions qui peuvent exister suite à tout accord d'associés exécuté de temps en temps; ou

7.2.3 si l'article 7.2.2 ne s'applique pas, cette personne, à certaines conditions, sera considérée être un Investisseur CANDOVER (comme défini dans tout accord d'associés exécuté de temps en temps)

7.3 Dans le but de s'assurer qu'un transfert de part est autorisé en vertu de ces Statuts, le Conseil de Gérance de la Société peut, et doit si demandé par un Membre du Conseil, avoir besoin que tout Associé de la Société procure que cette personne en tant que membre pertinent du Conseil de Gérance ou Membre du Conseil puisse raisonnablement croire avoir des informations pertinentes dans un tel but, donne ces informations et preuves à la Société comme le Conseil de la Société le juge raisonnablement opportun concernant tout objet qu'il pense pertinent pour un tel but. En attendant des dispositions pour ces informations, la Société est en droit de refuser d'enregistrer tout transfert concerné.

7.4 Tout Transfert de Parts Sociales (sauf par un Investisseur CANDOVER figurant dans tout pacte d'associés) doit toujours être transféré avec un montant proportionnel aux instruments de dette détenu par le Cédant (à moins qu'il n'en soit décidé autrement avec le consentement préalable écrit des Membres du Conseil).

#### **Art. 8. Drag along - Tag along.**

##### 8.1 Tag Along

8.1.1 Sous réserve de l'Article 8.1.2, les Articles 8.1.5 à 8.1.6 s'appliquent dans les cas où un Transfert de toutes Parts Sociales de la Société (soit par une transaction unique soit par une série de transactions liées) par une personne ou des personnes (ensemble les«Associés Tag Trigger») résulterait, si enregistré, dans une personne et toute autre personne:

(a) qui est lié à lui; ou

(b) avec qui elle agit de concert,

(chacun étant « un membre du groupe acheteur») détenant ou augmentant une holding pour cinquante pour cent ou plus des droits de vote dans la Société.

8.1.2 L'Article 8.1.1 ne s'appliquera pas si le Transfert des Parts Sociales de la Société auquel on se réfère dans l'Article 9.3.1 est:

(c) à un Investisseur CANDOVER ou à un membre de ce Groupe d'Investisseurs;

(d) fait suivant les Articles 8.1.1 à 8.1.5 compris; ou

(e) à une nouvelle société holding de la Société qui est insérée dans le but du projet pour une Sortie, dans laquelle la structure du capital social de la Société est répliquée dans tous ces aspects matériels.

8.1.3 Sous réserve de l'Article 8.1.4 et sans préjudice de l'Article 8.1.1, les Articles 8.1.5 à 8.1.6 s'appliquent aussi dans tous les cas où un Transfert des Parts Sociales de la Société est fait par les Investisseurs CANDOVER mentionnés dans tout pacte d'associés conclu à tout moment, pendant une période qui peut exister suite à un pacte d'associés conclu à tout moment, et seulement ensuite si à la date d'un tel Transfert la totalité du montant de Syndication Equity (tel que décrit dans tout pacte d'associés conclu à tout moment) a été émis ou transféré, tel qu'applicable.

8.1.4 L'Article 8.1.3 ne s'applique pas si le Transfert des Parts Sociales de la Société par les Investisseurs CANDOVER auquel on se réfère dans l'Article 9.1.6 est:

(f) à un investisseur ou à un membre de ce Groupe d'Investisseurs;

(g) fait suivant les Articles 8.1.1 à 8.1.5 compris; ou

(h) à une nouvelle société holding de la Société qui est insérée dans le but du projet pour une sortie, dans laquelle la structure du capital social de la Société est répliquée dans tous ces aspects matériels.

8.1.5 Aucun Transfert de parts sociales auquel l'Article 8.3 s'applique ne doit être fait ou enregistré à moins que:

8.1.5.1 le(s) membre(s) du groupe acheteur ai(en)t fait un offre (l'«Offre Tag») d'acheter:



(i) en fonction d'un Transfert auquel l'Article 8.1.1 s'applique, toutes les Parts Sociales de la Société et les instruments de dettes de la Société détenus par chaque Associé de la Société autre que l'Associé Tag Trigger; ou

(ii) en fonction d'un Transfert auquel l'Article 9.3.3 s'applique, la Proportion d'Investisseur Tag (comme défini ci-dessous) des Parts Sociales de la Société et les instruments de dettes de la Société détenus par chaque autre Investisseur qui est un Associé de la Société, autre que l'Associé Tag Trigger,

(comprenant toutes Parts Sociales qui peuvent être allouées durant la période d'offre ou lorsque l'Offre Tag devient inconditionnelle, suite à l'exercice ou à la conversion d'options sur ou de droits de souscrire pour des sûretés convertibles en Parts Sociales qui existent à la date de cette offre) sur les termes fixés dans les Articles 8.1.5 à 8.1.6 (à moins que, dans le cas particulier d'un Associé de la Société, des termes moins favorables soient décidés avec cet Associé);

8.1.5.2 l'Offre Tag est ou est devenue totalement inconditionnelle; et

8.1.5.3 tous les montants principaux ensemble avec les intérêts échus (après déduction de toute taxe devant être déduite au regard de la loi) en suspens au regard des instruments de dettes et les Parts Sociales Préférentielles de la Société aient été rachetées ou achetées par le groupe acheteur, comme dirigé par tout comité de rémunération.

Dans ces Articles 8.1.5 à 8.1.6, la «Proportion d'Investisseurs Tag» signifie la proportion du nombre total de Parts Sociales de la Société détenue par l'Associé Tag Trigger représentée par les Parts Sociales de la Société dont le proposé transfert à conduit à l'Offre Tag.

8.1.6 Les Termes de l'Offre Tag doivent être que:

8.1.6.1 elle doit être ouverte pour acceptation pas moins de 10 Jours Ouvrables (ou un nombre inférieur si décidé par écrit par les Investisseurs), et sera considérée comme ayant été rejetée si non acceptée conformément avec les termes de l'offre et dans la période ouverte pour acceptation;

8.1.6.2 la contre-partie pour chaque Part Sociale de CANDOVER LUXCO sera la contre-partie offerte pour des termes financiers qui ne seront pas moins favorable respectivement dans leur ensemble pour chaque Part Sociale de CANDOVER LUXCO dont le Transfert proposé a conduit à l'Offre Tag (ne comprenant pas les coûts) et doit être dans la même forme que proposé en fonction des Parts Sociales de CANDOVER LUXCO détenues par la Majorité des Investisseurs CANDOVER (autre que dans le cas où l'offrant accepte une forme différente de contre-partie en fonction des Parts Sociales Tag comme décidé avec l'Associé Tagging (chacun défini ci-dessous)).

Cette offre doit comprendre un engagement par le(s) membre(s) du groupe d'acheteur que ni lui ni une autre personne agissant à la suite d'un accord ou d'une entente avec lui n'est entré dans des termes plus favorables au regard de la contre-partie avec un autre membre pour l'Achat des Parts Sociales de CANDOVER LUXCO, tel qu'applicable;

CANDOVER LUXCO doit notifier les Associés de CANDOVER LUXCO (sauf pour les Associés Tag Trigger) des termes de toute offre qui leur est appliqué en vertu de l'article 8.1.5 dès réception de l'avis du même de la part du(des) membre(s) du groupe acheteur, suite à laquelle tout Associé de CANDOVER LUXCO ou Associé EQUITY LUXCO (tel qu'applicable) (sauf pour les Associés Tag Trigger) qui souhaite transférer des Parts Sociales de CANDOVER LUXCO ou des Parts Sociales d'EQUITY LUXCO au(x) membre(s) du groupe acheteur suite aux termes de l'offre (un «Associé Tagging») doit envoyer un avis à CANDOVER LUXCO ou EQUITY LUXCO (tel qu'applicable) (l'«Avis Tag») à tout moment avant que l'Offre Tag ne cesse d'être ouverte pour accord (la «Date de Cloture Tag»), donnant le nombre de Parts Sociales de CANDOVER LUXCO ou de Parts Sociales d'EQUITY LUXCO (tel qu'applicable) qu'il souhaite transférer (Les «Parts Sociales Tag»).

8.1.7 Pour éviter tout doute, la «contre-partie» pour le but de 9.3.6 ci dessus:

8.1.7.1 doit être interprétée comme ayant comme signification la valeur de la contre-partie sans prendre en compte la forme de la contre-partie; et

8.1.7.2 doit inclure toute offre de souscrire ou d'acquérir toute part sociale ou instrument de dette dans le capital de tout membre du groupe acheteur fait à un Associé de la Société si:

8.1.7.1.1 cette offre de souscrire ou d'acquérir est une alternative (soit en partie soit en totalité) ou en sus de la contre-partie offerte; et

8.1.7.1.2 la contre-partie offerte à tous les Associés de la Société est en accord avec les conditions du marché.

8.1.8 L'Avis Tag rend la Société mandataire de(s) Associé(s) Tagging pour la vente des Parts Sociales Tag selon les termes de l'offre de(s) membre(s) du groupe acheteur, ensemble avec tous les droits qui y sont attachés et libre de toute charge.

8.1.9 Dans les 3 jours après la Date de Clôture Tag:

8.1.9.1 La Société doit notifier au(x) membre(s) du groupe acheteur par écrit le nom et l'adresse de l'Associés Tagging qui a accepté l'offre faite par le(s) membre(s) du groupe acheteur;

8.1.9.2 La Société doit notifier à chaque Associé Tagging par écrit le nombre de Parts Sociales Tag que il/elle va transférer et l'identité du cessionnaire; et

8.1.9.3 Les avis de la Société doivent indiquer le lieu et la date à laquelle la vente et l'achat des Parts Sociales Tag sera accompli et la date à laquelle la contre-partie sera payée.

8.1.10 Si un Associé Tag ne transfert pas ces Parts Sociales Tag enregistrées à son nom conformément à l'Article 8.1, le Conseil de CANDOVER LUXCO peut (et doit, si cela est demandé par un investisseur) autoriser tout Membre du

Conseil de CANDOVER LUXCO à exécuter, compléter et délivrer en tant que mandataire pour et en son nom que les Transferts des Associés Tagging de ces Parts Sociales Tag en faveur du membre pertinent du groupe acheteur, contre réception par CANDOVER LUXCO de la contre-partie due doit être une bonne décharge pour le(s) membre(s) pertinent(s) du groupe acheteur, qui ne doit pas être obligé de voir son application. CANDOVER LUXCO doit conserver cette contre-partie en dépôt pour le(s) pertinent(s) Associé(s) Tagging sans obligation de payer des intérêts. Les Membres du Conseil de CANDOVER LUXCO doivent autoriser l'enregistrement de(s) Transfert(s), après le(s)quel(s) la validité de ce(s) Transfert(s) ne doit être remis en cause par personne. Tout Associé Tagging qui ferait défaut doit rendre ses parts sociales (ou, lorsque approprié, donné une indemnité dans une forme satisfaisante pour le Conseil de CANDOVER LUXCO) par rapport aux Parts Sociales Tag transférées en son nom, à CANDOVER LUXCO. Lors de (mais jamais avant) de cette remise ou indemnisation, l'Associé Tagging qui ferait défaut doit avoir droit à une contre-partie pour les Parts Sociales Tag transférées en son nom, sans intérêt.

8.1.11 Les Associés reconnaissent et acceptent que l'autorité conférée en vertu du paragraphe 8.1.10 est nécessaire en tant que sûreté pour l'exécution par le(s) Associés Tagging de leurs obligations des Articles 8.1.5 à 8.1.6.

8.1.12 Tout transfert de Parts Sociales fait conformément à l'Article 8.3 ne doit pas être soumis à d'autres restrictions sur le Transfert contenues dans ces Statuts.

## 8.2 Drag Along

8.2.1 Les Articles 8.2.2 à 8.2.7 s'appliquent dans tous les cas où les circonstances de tout Transfert des Parts Sociales de la Société dans les conditions du marché, doit, si enregistré, résulter dans le fait que les membres du groupe acheteur (comme défini dans l'Article 8.1.1) détiennent ou augmentent leur participation de cinquante pour cent ou plus des droits de vote dans la Société ou peut résulter en ce que CANDOVER LUXCO transfère toutes les Parts Sociales de la Société qu'elle détient à ce moment là.

8.2.2 L'Article 8.1 ne s'applique pas si le Transfert des Parts Sociales de la Société auquel on se réfère dans l'Article 8.1.1 est:

- (i) à un Investisseur ou à un membre de ce Groupe d'Investisseurs;
- (j) fait suivant les Articles 8.1.2 à 8.1.5 compris; ou
- (k) à une nouvelle société holding de la Société qui est insérée dans le but du projet pour une sortie, dans laquelle la structure du capital social de la Société est répliquée dans tous ces aspects matériels.

8.2.3 Dans les cas où les Articles 8.2.3 à 8.2.7 s'appliquent en vertu de l'Article 9.2, les membres du groupe acheteur peuvent, en envoyant un avis écrit (une «Notification Obligatoire de Vente») à tous les Associés de la Société (sauf pour CANDOVER LUXCO) (chacun un «Vendeur Obligatoire»), exiger que le Vendeur Obligatoire transfère ces Parts Sociales de la Société enregistrées en son nom (libre de toutes charges et avec tous les droits qui y sont attachés et avec une Garantie de Plein Droit) à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notification Obligatoire de Vente (chacun une «Personne faisant l'Objet du Rachat») en fonction de la contre-partie indiquée dans l'Article 9.3.7 (le «Prix de Vente Obligatoire») à la date spécifiée dans la Notification Obligatoire de Vente ( la «Date d'Exécution de la Vente Obligatoire»), étant une date qui n'est pas moins de 5 jours ouvrables après la date de la Notification Obligatoire de Vente.

8.2.4 Les Parts Sociales soumises au(x) Notifications Obligatoires de Vente doivent être vendues et achetées conformément aux dispositions suivantes:

8.2.4.1 lors ou avant la Date d'Exécution de la vente Obligatoire, sous réserve que la Personne faisant l'Objet du Rachat ait donné à CANDOVER LUXCO les fonds requis ou sous réserve que des preuves raisonnables dans une forme raisonnablement satisfaisante pour le Conseil de CANDOVER LUXCO que les fonds seront reçus au moment de l'exécution du transfert, chaque Vendeur Obligatoire devra délivrer un certificat de transfert dûment exécuté en fonction des Parts Sociales de CANDOVER LUXCO qui sont soumises à la Notification de Vente Obligatoire («Vente d'Equity Obligatoire»), ensemble avec les certificats de parts sociales relatifs (ou indemnité dans une forme satisfaisante pour le Conseil de Gérance de CANDOVER LUXCO) à CANDOVER LUXCO. Toujours soumis à la réception, à la Date d'Exécution de la Vente Obligatoire, CANDOVER LUXCO devra payer chaque Vendeur Obligatoire, au nom de la personne faisant l'Objet du Rachat, le Prix de la Vente Obligatoire due. Le paiement au(x) Vendeur(s) Obligatoire(s) doit être fait de la façon décidée entre le Conseil de CANDOVER LUXCO et le(s) Vendeur(s) Obligatoire(s) et en l'absence d'un tel accord, par chèque à l'adresse postale indiquée à CANDOVER LUXCO par chaque Vendeur Obligatoire et, en cas d'absence de notification, à la dernière adresse connue du vendeur Obligatoire. Le reçu de CANDOVER LUXCO tel qu'applicable pour le Prix de la Vente Obligatoire due sera une bonne décharge pour la Personne pertinente faisant l'Objet du Rachat qui ne devra pas être liée par son application. Si le Vendeur Obligatoire remplit les obligations des Articles 8.2, CANDOVER LUXCO devra détenir tous les fonds reçus de la Personne faisant l'Objet du Rachat du fait du transfert des Parts Sociales de la CANDOVER LUXCO au nom de Vendeur Obligatoire faisant défaut, sans aucune obligation de payer des intérêts;

8.2.4.2 si un Vendeur Obligatoire ne remplit pas les obligations auxquelles il est soumis en vertu de l'Article 8.4.1. en fonction de la Vente d'Equity Obligatoire enregistré en son nom, le Conseil de CANDOVER LUXCO peut (et doit, si cela est demandé par un investisseur) autoriser tout membre du Conseil de Gérance de la CANDOVER LUXCO à exécuter, compléter et délivrer en tant que mandataire pour et au nom de ce Vendeur Obligatoire, un transfert de Vente d'Equity Obligatoire pertinent en faveur de la Personne faisant l'Objet du Rachat, dans la mesure où la Personne faisant l'Objet du Rachat a, au moment de la Date d'Exécution de la Vente Obligatoire, mis les fonds à la disposition de CAN-

DOVER LUXCO en fonction du Prix de la Vente Obligatoire dû pour Vente d'Equity Obligatoire. Les Membres du Conseil doivent autoriser l'enregistrement de(s) Transfert(s), après le(s)quel(s) la validité de ce(s) Transfert(s) ne doit être remis en cause par personne. Tout Vendeur Obligatoire qui ferait défaut doit rendre ses certificats de parts sociales liés à la Vente d'Equity Obligatoire (ou, lorsque approprié, donné une indemnité dans une forme satisfaisante pour le Conseil pertinent), à CANDOVER LUXCO. Lors de (mais jamais avant) de cette remise ou indemnisation, chaque Vendeur Obligatoire sera autorisé au Prix de la Vente Obligatoire due pour Vente d'Equity Obligatoire transféré en son nom, sans intérêt.

8.2.5 Les Associés de la Société reconnaissent et acceptent que l'autorité conférée en vertu du paragraphe 9.4.4 est nécessaire en tant que sûreté pour l'exécution par le(s) Vendeur(s) Obligatoire(s) de ses (leurs) obligations des Articles 8.2.3 à 8.2.7.

8.2.6 Si des parts sociales sont émises par la Société à un Vendeur Obligatoire à tout moment après la Notification de la Vente Obligatoire (soit par conséquence de sa participation dans la Société, soit en vertu de l'exercice de tout droit ou option ou autre, soit de telles parts sociales n'avaient pas été émises à la date de la Notification de la Vente Obligatoire) (les «Parts Sociales Subséquentes»), les membres du groupe acheteur sont autorisés à envoyer une notification supplémentaire (une «Notification de Vente Obligatoire Supplémentaire») à chaque détenteur de telles parts sociales leur demandant de transférer toutes les Parts Sociales Subséquentes (libre de toutes charges et avec tous les droits qui y sont attachés et avec une Garantie de Plein Droit) à une ou plusieurs personnes identifiées dans la Notification de Vente Obligatoire Supplémentaire en fonction de la contre-partie indiquée dans l'article 8.2.4 à la date spécifiée dans la Notification de Vente Obligatoire Supplémentaire (la «Date d'Exécution de la Vente Obligatoire Supplémentaire»). Les dispositions des Articles 8.2.4 et 8.2.5 doivent s'appliquer aux Parts Sociales Subséquentes, avec les modifications suivantes:

8.2.6.1 les références au(x) «Notification(s) de Vente Obligatoire» doivent être considérées être faites au(x) «Notification(s) de Vente Obligatoire Supplémentaires»;

8.2.6.2 les références au(x) «Parts Sociales de la Vente Obligatoire» doivent être considérées être faites au(x) «Parts Sociales Subséquentes»; et

8.2.6.3 les références à la «Date d'Exécution de la Vente Obligatoire» doivent être considérées être faites à la «Date d'Exécution de la Vente Obligatoire Supplémentaire».

8.2.7 La société doit s'assurer que tous les montants principaux ensemble avec les intérêts échus, après déduction de toute taxe, en suspens au regard des instruments de dettes de la Société et les Parts Sociales Préférentielles de la Société aient été rachetées ou achetées à la Date d'Exécution de la Vente Obligatoire Supplémentaire.

8.2.8 Tout transfert de Parts Sociales fait conformément aux Articles 9.4.3 à 9.4.7 ne doit pas être soumis à d'autres restrictions sur le Transfert contenues dans ces Statuts.

8.3 Les Membres du Conseil ne sont pas autorisés à refuser d'enregistrer le transfert de Parts Sociales fait en vertu et en accord avec les Statuts.

## **9. Restrictions de transfert pour les investisseurs CANDOVER.**

9.1 Aucune Part Sociale de la Société ou instrument de dette ne peut être Transféré par un Investisseur CANDOVER en dehors des circonstances suivantes:

9.1.2 Avec le consentement écrit de la Majorité des Investisseurs CANDOVER (sauf en ce qui concerne les Transferts par une partie qui est un Investisseur CANDOVER tel qu'à la date de tout accord qui peut être conclu de temps en temps, qui ne doit pas nécessiter un tel accord de la Majorité des Investisseurs CANDOVER );

9.1.3 À un membre du Groupe d'Investisseurs concerné;

9.1.4 Dans le cas d'un Investisseur CANDOVER détenant du Hard Equity par ou au nom d'un Fond:

(a) d'une autre personne désignée ou fiduciaire, ou d'un Associé Commanditaire du Fond et tout Hard Equity détenu par une personne désignée ou fiduciaire pour un tel Fond peut être Transféré à ce Fond ou à une autre personne désignée ou fiduciaire pour un tel Fond; ou

(b) d'une distribution en nature d'après les documents constitutifs du Fond, aux partenaires ou détenteurs d'unités dans le Fond, ou aux associés, participants ou détenteurs d'autres intérêts dans un tel Fond (ou à une personne désignée ou fiduciaire pour tous partenaires, détenteurs, membres ou investisseurs et tout Hard Equity détenu par toute personne désignée ou fiduciaire pour tous détenteurs, partenaires, membres ou investisseurs) pouvant être transférée à de tels détenteurs, partenaires, membres ou investisseurs ou à toute autre personne désignée ou fiduciaire pour de tels détenteurs, partenaires, membres ou investisseurs; ou

(c) à un autre Fond dont le conseiller en investissement est, ou qui est géré par, le même conseiller en investissement ou gérant ou par un autre membre du même groupe entièrement possédé d'un tel gérant ou conseiller en investissement ou à une personne désignée ou fiduciaire pour un tel Fond;

9.1.5 dans le cas où un Investisseur CANDOVER qui détient du Hard Equity en tant que personne désignée, à une personne pour le compte de laquelle il détient de telles parts sociales en tant que personne désignée ou à une autre personne agissant en tant que personne désignée d'une telle personne;

9.1.6 à un Programme de Co-Investissement;

9.1.7 lorsqu'exigé par l'Article 8.2;

9.1.8 à la Société conformément à la loi de 1915 si applicable.

## 9.2 Syndication des Investisseurs CANDOVER

9.2.1 Nonobstant les termes de la clause 9.1, dans un certain délai tel que pouvant être déterminé dans tout pacte d'associés conclu de temps en temps, la Société peut émettre à une ou plusieurs entités ou à leurs véhicules d'investissement respectifs (chacun un «Syndiqué CANDOVER LUXCO») des Parts Sociales CANDOVER LUXCO et instrument de dette, à condition que (sauf avec le consentement écrit de la Majorité des Investisseurs CANDOVER ) un tel Hard Equity et instrument de dette soient émis dans des montants proportionnels aux Parts Sociales CANDOVER LUXCO et instruments de dette détenus par les Investisseurs CANDOVERs.

## Titre III.- Gérance

### Art. 10. Gérance.

10.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants (les «Membres du Conseil»), ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»).

10.2 En outre, les Investisseurs ERISA sont autorisés à proposer, pour nomination, un ou plusieurs Membre(s) du Conseil sur une liste de candidats parmi lesquels l'assemblée générale des Associés nommera un Membre du Conseil (étant désignés comme les «Gérants Investisseurs ERISA»).

10.3 Tout Membre du Conseil peut être démis de ses fonctions «ad nutum» et sans motif si 50% (cinquante pour cent) plus une voix des votes pouvant être exprimées lors d'une réunion des Associés. Nonobstant la phrase précédente (i) le droit d'une ou plusieurs partie(s) de proposer, pour nomination, un candidat au Conseil de Gérance inclus le droit de proposer la destitution, suspension ou remplacement du Membre du Conseil nommés conformément à ces Statuts.

10.4 Tout Associé, qui a le droit de proposer un Membre du Conseil pour nomination, a également le droit de nommer et de démettre de ses fonctions un observateur du Conseil de Gérance de la Société par Membre du Conseil nommé par lui conformément à l'Article 11, tel qu'applicable (chacun un «Observateur») étant entendu que, si cet Associé cesse d'avoir le droit de proposer pour nomination un Membre du Conseil conformément à l'Article 11, tel qu'applicable, ses droits de nommer un Observateur conformément à cette clause cesseront également, au même titre qu'il devra démettre de ses fonctions tout Observateur ainsi nommé.

10.5 L'Observateur transmet toute l'information, correspondance et documents en rapport avec et/ou concernant des matières à prendre en considération et/ou traités lors des réunions du Conseil qu'un Membre du Conseil peut raisonnablement prétendre et autorisé à recevoir (y compris, mais sans limite, les minutes des réunions), au même titre qu'il est autorisé à les recevoir. Avec l'accord unanime des Membres du Conseil, chaque Observateur est autorisé à participer et à parler lors des réunions du Conseil de Gérance mais n'est pas autorisé ni à voter ni à être vu comme un membre de direction, ni même être pris en compte dans le quorum de la réunion du Conseil.

### Art. 11. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 10 et 12 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

### Art. 12. Représentation de la société.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

### Art. 13. Délégation et mandataire du gérant unique et du conseil de gérance.

13.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

13.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### Art. 14. Réunion et décisions du conseil de gérance.

14.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président du Conseil de Gérance de la Société ou par deux autres Membres du Conseil, sur demande du Président ou de deux autres Membres du Conseil.

14.2 La convocation à la réunion, accompagnée des détails de la venue pour la réunion ainsi que l'ordre du jour des questions à traitées, doit parvenir à tous les Membres du Conseil au minimum 10 Jours Ouvrés avant la tenue de la

réunion. Si (i) le Président considère une affaire urgente, ou (ii) si l'accord préalable des Investisseurs CANDOVER de la Majorité a été obtenu, le délai de convocation à la réunion peut être réduit à cinq Jours Ouvrés.

14.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

14.4 Tout Membre du Conseil peut agir lors de toute réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration par écrit, par télégramme, fax, email ou lettre à un autre Membre du Conseil pour le représenter. Un Membre du Conseil peut également nommer un autre Membre du Conseil pour le représenter par téléphone en confirmant par la suite par écrit.

14.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si (i) chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie et si (ii) ce procédé est initié à partir du Luxembourg, chaque participant sera réputé être présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

14.6 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions uniquement si (i) un Gérant Investisseur CANDOVER, et (ii) l'Agent Domiciliaire et une majorité des autres Membres du Conseil de la Société est physiquement présente à Luxembourg, faute de quoi la réunion du Conseil concernée sera nulle. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple. Aucun Membre du Conseil, y compris le Président, n'a de voix prépondérante.

14.7 Si le quorum mentionné au paragraphe 14.6 n'est pas atteint à l'une quelconque des réunions du Conseil de Gérance de la Société, la réunion considérée sera ajournée de cinq Jours Ouvrés.

14.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

##### **Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - votes.**

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables. La convocation à l'assemblée générale des Associés accompagnée d'une note sur la venue ainsi que l'ordre du jour devra être envoyée aux Associés avec un délai minimum de dix Jours Ouvrés.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

15.8 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales. En outre, tout Transfert des Parts Sociales de la Société à une personne qui n'est pas, à l'instant considéré, un Associé de la Société ainsi que toute nouvelle émission de Parts Sociales de la Société requièrent de l'approbation d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

#### **Titre V.- Exercice social**

##### **Art. 16. Exercice social.**

16.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

##### **Art. 17. Droit de distribution des parts.**

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision relative à la distribution de fonds ainsi que la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote à la majorité des Associés.

17.5 Les détenteurs de Parts Sociales de la Société (mais excepté des détenteurs des dernières Parts Sociales de la Société) se verront accordés un droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,2% de leur valeur nominale. Après la distribution de tous dividendes préférentiels, tous les revenus restants disponibles pour la distribution dans la Société, s'il en existe, seront payés, au prorata, aux détenteurs des dernières Parts Sociales de la Société.

17.6 Dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Parts Sociales «I» restantes dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales «H» de la Société se voient accorder le droit de recevoir tout le revenu restant disponible à distribuer, s'il en existe, après la distribution au prorata de tout dividende préférentiel aux détenteurs des Parts Sociales de la Société. Dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Parts Sociales «H» restantes dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales «G» de la Société se voient accorder le droit de recevoir tout le revenu restant disponible à distribuer, s'il en existe, après la distribution au prorata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales de la Société. Dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Parts Sociales «G» restantes dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales «F» de la Société se voient accorder le droit de recevoir tout le revenu restant disponible à distribuer, s'il en existe, après la distribution au prorata de tout dividende préférentiel aux détenteurs de Parts Sociales de la Société. Dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Parts Sociales «F» restantes dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales «E» de la Société se voient accorder le droit de recevoir tout le revenu restant disponible à distribuer, s'il en existe, après la distribution au prorata de tout dividende préférentiel aux détenteurs des Parts Sociales de la Société. Dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Parts Sociales «E» restantes dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales «D» de la Société se voient accorder le droit de recevoir tout le revenu restant disponible à distribuer, s'il en existe, après la distribution au prorata de tout dividende préférentiel aux détenteurs des Parts Sociales de la Société. Dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Parts Sociales «D» restantes dans la Société, les détenteurs des Parts Sociales restantes de la Société se voient accorder le droit de recevoir tout le revenu restant disponible à distribuer, s'il en existe, après la distribution au prorata de tout dividende préférentiel aux détenteurs des Parts Sociales de la Société.

17.7 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## **Titre VI.- Liquidation**

### **Art. 18. Dissolution et liquidation.**

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.4 Lors de la liquidation de la Société, le montant disponible à distribuer sera réparti comme suit:

18.4.1 Premièrement, tout dividende restant payable en rapport avec les Parts Sociales Préférentielles de la Société sera distribué pourvu qu'il existe suffisamment de fonds disponibles;

18.4.2 Deuxièmement, le capital payé (en montant nominal plus la prime d'émission) sur les Parts Sociales Préférentielles de la Société ou, dans la mesure où il n'existe pas suffisamment de fonds pour payer ce capital, une distribution sera faite au prorata parmi les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles;

18.4.3 Troisièmement, dans la mesure où il existe des surplus fonds disponibles suite à la distribution réalisée conformément aux Articles 18.4.2, ces fonds sont distribués pari passu parmi les détenteurs de Parts Sociales de la Société (excepté parmi les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires «C» de la Société); et

18.4.4 Quatrièmement, dans la mesure où il existe des surplus fonds disponibles suite à la distribution réalisée conformément aux Articles 18.4.1, 18.4.2 et 18.4.3, ces fonds seront distribués parmi les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires «C» de la Société.

## Titre VII.- Loi applicable

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

## Titre VIII.- Définitions

### Art. 20. Définitions.

«Accomplissement» signifie 23 mars 2007;

«Associé de la Société» ou «Associé» signifie tout détenteur des Parts Sociales de la Société de temps à autre;

«Associé Tag de Déclenchement» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.1;

«Associé du Tag» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.6.3;

«Avis de Tag» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.6.3;

«ASF» signifie l'Autorité des Services Financiers;

«Avis suivant de la Vente Obligatoire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.6;

«CANDOVER LUXCO ou Société» signifie MOONKWOOD LUXCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée au Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Société sous le numéro B117.178;

«Contrôle» signifie, de temps à autres:

(a) en présence d'une personne morale, le droit d'exercer plus de 50 pour cent des votes en présence à toute réunion de la personne morale, qui comprend également le droit de nommer plus de la moitié de ses administrateurs; et

(b) en présence d'un «partnership» ou d'un «limited partnership», le droit d'exercer plus de 50 pour cent des votes en présence à toute réunion des associés de ce «partnership» ou de ce «limited partnership» (et, dans l'hypothèse d'un «limited partnership», le Contrôle de chacun de ses «general partners»);

(c) en présence d'un Fond, le droit d'être le gérant ou le conseil de ce Fond; et

(d) en présence de toute autre personne, le droit d'exercer la majorité des droits de vote ou, autrement, de contrôler cette personne ou bien, par référence aux dispositions contenues dans ses statuts, ou bien, si le cas existe, extrait d'immatriculation ou, en vertu de la loi, tout autre document constitutif, contrat ou engagement avec toute autre personne et qui inclus, sans limitation, le terme «contrôle» tel qu'utilisé à l'Article 4 de la Loi sur les Marchés de Capitaux (Lex del Mercado de Valores) en date du 28 juillet 1988;

«Date d'Accomplissement de la Vente Obligatoire» a le sens donné à l'Article 8.6;

«Date d'Accomplissement suivante de la Vente Obligatoire » a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.6;

«Date de Clôture du Tag» a le sens qui lui est donné à l'Article 9.3.6.3;

«Destinataire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.3;

«EQUITY LUXCO» signifie CENTAUR LUXCO S. à r.l.

«ERISA» signifie le «United States Employee Retirement Income Security Act» de 1974;

«Fond» signifie tout trust, trust d'investissement, société d'investissement, «limited partnership», «general partnership» ou autre projet d'investissement collectif, professionnel de l'investissement (tel que défini à l'Article 19(5)(d) du FPO), société de grande valeur, association non immatriculée ou trust de grande valeur (tel que défini à l'Article 49(2)(a) à (c) du FPO), fond de pension, compagnie d'assurance, personne autorisée au regard du FSMA ou toute personne morale ou autre entité, dans chaque cas, les actifs qui sont gérés professionnellement pour des objectifs d'investissement;

«FPO» signifie le «FSMA (Financial Promotion) Order» de 2001;

«FSMA» signifie la Loi sur les Marchés et les Services Financiers de 2000;

«Garantie de Possession du Titre» signifie un acte de disposition fait conformément à la possession de la propriété pleine et entière;

«Groupe» signifie la Société et ses entreprises filiales de temps à autres et tout société mère de la Société qui participe dans le projet d'une Sortie et dans laquelle la structure du capital social de la Société est réitérée dans tous les aspects matériels (et aussi longtemps que cette société mère demeure une société mère de la société, toute entreprise filiale de cette société mère de temps à autres) et «Membre du Groupe» et «Société du Groupe» seront interprétés en conséquence; pour la levée de tout doute, ni un Investisseur ni aucun membre d'un Groupe d'Investisseurs d'un Investisseur ni CANDOVER LUXCO pourra être membre du Groupe;

«Groupe de l'Investisseur»: signifie, par rapport à un Investisseur ou à un Investisseur CANDOVER:

(a) tout groupe entreprenant de l'Investisseur ou de cet Investisseur CANDOVER pour le temps nécessaire, tel qu'applicable;

(b) tout Affilié de cet Investisseur ou de cet Investisseur CANDOVER, tel qu'applicable;

(c) tout «general partner», trustee, «nominee» de cet Investisseur ou de cet Investisseur CANDOVER, tel qu'applicable, ou tout groupe entreprenant de l'Investisseur ou de cet Investisseur CANDOVER pour le temps nécessaire, tel qu'applicable; et

(d) tout gérant ou conseiller en investissement ou «limited partner» d'un Investisseur ou d'un Investisseur CANDOVER, tel qu'applicable, ou tout groupe entreprenant de l'Investisseur ou de cet Investisseur CANDOVER pour le temps nécessaire, tel qu'applicable;

(e) et «Membre d'un Groupe d'Investisseur» sera interprété en accord;

«Groupe Visé» signifie la Société Visée et ses filiales;

«Hard Equity» signifie chacune des (i) Parts Sociales Ordinaires «A» de la Société, des Parts Sociales Ordinaires «C» de la Société, des Parts Sociales de la Société de l'Investisseur, les instruments d'emprunt de la Société et les Parts Sociales Préférentielles de la Société détenues par les Investisseurs et (ii) les Parts Sociales de Gestion de la Société ainsi que toutes les Parts Sociales Préférentielles de la Société détenues par les Associés Gérants;

«Investisseurs» a le sens qui lui est donné dans un pacte d'actionnaires conclu de temps à autres;

«Investisseurs CANDOVER » a le sens qui lui est donné dans tout pacte d'actionnaires conclu de temps à autre;

«Investisseurs ERISA» signifie CANDOVER 2005 FUND US NO.1 LIMITED PARTNERSHIP et CANDOVER 2005 FUND US NO.2 LIMITED PARTNERSHIP et tout autre Investisseur ou Cessionnaire qui, de temps à autres, notifie par écrit à CANDOVER LUXCO que l'un des Affiliés a l'intention de devenir une «venture capital operating company» telle que définie dans le Règlement d'Investissement d'Actifs pour les besoins d'ERISA;

«Investisseurs Majoritaires» signifie CANDOVER LUXCO aussi longtemps qu'elle détient un nombre de Parts Sociales de la Société plus important que tout autre Associé de la Société, par suite les détenteurs de plus de 50 pour cent des Parts Sociales de la Société en émission de temps à autre;

«IPO» signifie soit (et dans les deux cas ou bien initial ou bien subséquent): (a) l'admission des Parts Sociales (suite à sa conversion en société anonyme ou les actions d'une toute autre entité qui détient une part substantielle de tous les actifs du Groupe à ce moment) (i) pour les deux la Liste Officielle de l'Autorité de Cotation du RU (conformément au paragraphe 3.2.7G des règles posées par l'Autorité de Cotation du RU en vertu de la section 73A FSMA, telle qu'amendée de temps à autre) ou, (ii) l'échange sur l'un des marchés financiers Espagnol (Bolsas de Valores) reconnues en tant que marchés financiers secondaires (mercados oficiales secundarios) en accord avec le premier paragraphe de l'Article 31 de la Loi des Marchés de Capitaux (Ley del Mercado de Valores) en date du 28 juillet 1988, ou (b) l'admission équivalente à l'échange ou la permission d'échanger sur tout autre Marché d'Investissement Reconnu, y compris tout marché d'investissement alternatif ou secondaire (segundo mercado) de tout Marché d'Investissement Reconnu, étant en relation directe avec les Parts Sociales de la Société (ou des actions de tout autre qui détient une part substantielle de tous les actifs du Groupe à ce moment);

«Jour Ouvré» signifie le jour (excepté les samedis et dimanches) pendant lequel les banques ouvrent généralement à Londres, Luxembourg et en Espagne pour des opérations courantes;

«Loi de 1915» signifie la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

«LSE» signifie la BOURSE de Londres;

«Notification de la Vente Obligatoire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.3;

«Observateur» a le sens qui lui est donné à l'Article 10.12;

«Offre Tag» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.5.1;

«Part Tag d'Investisseur» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.5;

«Parts Sociales de la Société» signifie les Parts Sociales Ordinaires A de la Société, les Parts Sociales Ordinaires C de la Société, les Parts Sociales Ordinaires D de la Société, les Parts Sociales Ordinaires E de la Société, les Parts Sociales Ordinaires F de la Société, les Parts Sociales Ordinaires G de la Société, les Parts Sociales Ordinaires H de la Société et les Parts Sociales I de la Société;

«Parts Sociales Tag» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.6.3;

«Parts Sociales Ordinaires «A» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires A d'une valeur nominale de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «C» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires C d'une valeur nominale de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «D» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires D1 d'une valeur nominale de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «E» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires D2 d'une valeur nominale de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «F» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires F d'une valeur nominale de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «G» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires G d'une valeur nominale de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «H» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires H d'une valeur nominale de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;

«Parts Sociales Ordinaires «I» de la Société» signifie les parts sociales ordinaires I d'une valeur nominale de EUR 1 chacune dans le capital social de la Société, ayant ses droits et soumises aux restrictions stipulées dans les Statuts;



«Parts Sociales Subsidiaries» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.6;

«Pourcentage d'Equity de Gestion» a le sens qui lui est donné à l'Article 16.1;

«Prix de la Vente Obligatoire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.3;

«Projet de Co-Investissement» signifie tout projet pour lequel certains officiers, employés ou parties d'un Investisseur, ses conseillers ou ses gérants d'investissement sont autorisés (en tant que particuliers ou à travers une société ou tout autre véhicule) d'acquisition de parts sociales qu'autrement l'Investisseur aurait acquises;

«Représentants des Gérants» signifie Richard Golding aussi longtemps qu'il demeure un Associé de la Société et un employé ou un fournisseur de services pour le Groupe, ou toute autre personne qui est nommée par écrit par les détenteurs de 50 pour cent des Parts Sociales de la Société détenues par les Associés Gérants de temps à autre;

«Statuts» signifie les statuts de la Société, tels qu'amendés;

«Sortie» signifie une Vente, ou un IPO, ou une Vente d'Actif;

«Société Visée» signifie PARQUES REUNIDOS, S.A.;

«Syndiqué» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.1.1;

«Transfert» signifie, par rapport à tout droit de souscription ou de propriété d'une part sociale, un certificat d'Equity privilégié, toute autre sûreté ou la détention d'un droit juridique ou de bénéficiaire sur toute part sociale, de:

(a) vendre, céder, transférer ou disposer de celle-ci;

(b) créer ou admettre toute sûreté sur celle-ci;

(c) faire en sorte que (par la voie de la renonciation ou autrement) une autre personne reçoive celle-ci, ou lui céder tout droit sur celle-ci;

(d) conclure tout contrat relatif aux droits de vote ou tout autre droit attaché à la part sociale autrement que par le biais d'une procuration pour une assemblée d'associés;

(e) accepter, soumis ou non à toute condition précédente ou subsidiaire, de procéder ainsi,

et «Transféré», «Cédant» et «Cessionnaire» seront interprétés en conséquence.

«TRI Institutionnel de Sortie» a le sens qui lui est donné à l'Article 16;

«Vendeur Obligatoire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.3;

«Vente» signifie un Transfert de tout le capital social en equity de la Société (ou bien à travers une transaction simple ou autrement) à la personne ou à tout autre personne: (a) qui est en relation avec lui, ou (b) qui agit en rapport avec, détenant 50% du capital social en equity de la Société autre qu'un Transfert vers une nouvelle société mère de la Société qui est concernée pour les besoins de la planification de la Sortie et dans laquelle la structure du capital social de la Société est reprise dans tous ses aspects matériels conformément aux stipulations d'un pacte d'actionnaire conclu de temps à autres;

«Vente d'Actif» signifie la vente par la Société ou tout autre membre du Groupe de tout ou d'une partie substantielle des actifs et activités commerciaux du Groupe au prix du marché.

«Vente d'Equity Obligatoire» a le sens qui lui est donné à l'Article 8.2.4.1;

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ vingt-huit mille six cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, Relation: LAC/2007/4625. - Reçu 20.530,97 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078765/211/1554.

(070087010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**EF Cultural Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 360.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 65.074.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077662/5050/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00836. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Reichmann S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3481 Dudelange, 62, rue Gare - Usines.

R.C.S. Luxembourg B 64.582.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REICHMANN S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 64.582, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 585 du 12 août 1998, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte sous seing privé en date du 27 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 621 du 22 avril 2002;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 840 du 16 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, à L-3481 Dudelange, 62, rue Gare - Usines.

2.- Modification afférente de l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup>, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, à L-3481 Dudelange, 62, rue Gare - Usines.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 2. (paragraph 1<sup>er</sup>).** The registered offices are in Dudelange.»

Version française:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège de la société est à Dudelange.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Nellinger, A. Thielenhaus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2007, Relation GRE/2007/2475. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007077901/231/58.

(070084908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

### **Financière Cronos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.129.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- ULRAN S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri;
- 2.- CREDIT AGRICOLE (SUISSE) S.A., ayant son siège social à CH-1204 Genève (Suisse), 4, Quai Général Guisan; ici représentées par Monsieur Fons Mangel, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps que lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination FINANCIERE CRONOS S.A.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par

voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'émission des obligations enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

### **Titre II.- Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

#### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euros) qui sera divisé en 1.000.000 (un million) d'actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 4 juin 2012, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

### **Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**

#### **Art. 10. Conseil d'administration .**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués, à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communications électroniques, les deux derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Titre IV.- Assemblée Générale**

**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi de juin à 14.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII.- Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.100 (trois mille cent) actions comme suit:

	Actions
1.- ULRAN S.A. ....	1.550
2.- CREDIT AGRICOLE (SUISSE) S.A. ....	1.550
Total .....	<u>3.100</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille huit cents Euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2012:

a) Monsieur Christian Varin, administrateur de sociétés, demeurant à B-1630 Linkebeek (Belgique), 74, Drève des Fauvettes;

b) Monsieur Jean Fouquet, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1223 Coligny (Suisse), 96, rue des Hauts-Crets;

c) Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à L-908 8 Ettelbruck, 147, rue de Warken.

Monsieur Fons Mangen, prénommé, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière des affaires de la société.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

- RAMLUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11506. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007077581/211/182.

(070084810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

**Hantera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 84.915.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077674/5050/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00847. - Reçu 119 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Hantera Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 84.915.

—  
Le bilan consolidé et le compte de profits et de pertes consolidé au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077672/5050/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00845. - Reçu 127 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Exelenz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 77.053.

—  
Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 août 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007077682/5050/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00870. - Reçu 107 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070084992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Valico SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 62.314.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 12 juin 2007*

L'assemblée générale annuelle a renouvelé les mandats des administrateurs, Messieurs Claes Werkell, Georges Deitz et Eric Leclerc et du commissaire aux comptes, Monsieur Jos Hemmer, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*un administrateur*

Référence de publication: 2007076996/50/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09004. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070083981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.925.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle du gérant de la Société, Mario Meisch, est la suivante: 5, rue Jean Monnet, L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

*Pour la société*

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

*Domiciliaire*

*Signatures*

Référence de publication: 2007077614/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09639. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070084790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---

**Havsfrun S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 67.238.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 12 juin 2007*

L'assemblée a renouvelé les mandats des administrateurs, Messieurs Claes Werkell, Georges Deitz et Jos Hemmer, et du commissaire aux comptes, Monsieur Eric Leclerc, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007076998/50/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09012B. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070083974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2007.

---

**Sylva Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.632.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 mars 2007 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de nommer FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

*Pour extrait certifié conforme*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007077609/322/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09615. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070084785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2007.

---